

AF

ALLOCATAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Approche Sociale



OCTOBRE 2003



Cellule Technique de Réflexion et d'Aide à la Décision (CTRAD)

Service Commun d'Action Sociale des CAF en Ile-de-France

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
MÉTHODOLOGIE	5
I – DONNÉES DE CADRAGE	7
I. 1 – Population	8
I. 2 – Activité	10
II – ALLOCATAIRES	13
III – ENFANCE et JEUNESSE	17
III. 1 – Enfants de moins de 3 ans.....	18
III. 2 – Enfants de 3 à 18 ans	20
IV – LOGEMENT	23
IV. 1 – Prestations de logement.....	24
IV. 2 – Statut d’occupation	26
V – PRÉCARITE	29
V. 1 – Logement / minima sociaux CAF	30
V. 2 – Allocataires à bas revenus.....	32
GLOSSAIRE	35

AVANT-PROPOS

Les données statistiques constituent un instrument incontournable pour observer, appréhender les situations sociales et en mesurer la diversité.

En 1995, était publié pour chacun des départements d'Ile-de-France, le document intitulé « L'Espace Social Francilien », en partenariat avec la direction régionale de l'INSEE. Il présentait un ensemble de données statistiques au niveau communal et mettait en relation les données du fichier de la Caisse d'Allocations Familiales et celles issues du recensement de la population de 1990.

La parution des données résultant du recensement de la population de 1999 a mis en évidence la nécessité d'actualiser un tel document tout en remaniant certaines informations. En effet, si ce nouveau document « Allocataires en Ile-de-France – Approche Sociale » ne reprend pas tous les indicateurs présents dans l'Espace Social Francilien, il s'inscrit cependant dans sa lignée. Les objectifs restent les mêmes : disposer d'éléments d'approche sociale dans chaque commune pour faciliter la réflexion sur les politiques à mener, et permettre la comparaison du département avec des niveaux territoriaux plus vastes : petite ou grande couronne, région.

Deux orientations ont également guidé la réalisation du document : d'une part mesurer la couverture de la CAF sur la population des communes et l'impact de certaines prestations, d'autre part appréhender les situations de précarité.

Après une présentation des caractéristiques générales de la population des communes de Seine-Saint-Denis, s'appuyant sur les résultats du recensement, les parties suivantes sont consacrées plus spécifiquement aux données de la CAF : une présentation succincte des allocataires et de la population couverte par la CAF ; une partie relative à la population de moins de 20 ans et aux prestations de garde de la petite enfance ; un chapitre dédié au logement, à partir des prestations d'aide au logement et du statut d'occupation et enfin, une approche de la précarité à travers les conditions de logement, les bénéficiaires de minima sociaux CAF et les allocataires à bas revenus.

Chacun des chapitres est illustré par une carte régionale et comporte un ou deux tableaux d'indicateurs déclinés au niveau communal. Quelques-uns sont cartographiés pour une meilleure comparaison spatiale entre les communes. Enfin, un glossaire définit et explicite la plupart des termes utilisés dans les tableaux.

Au 31 décembre 2001, la CAF de Seine-Saint-Denis gère 260 163 dossiers d'allocataires, 257 305 allocataires résident dans le département.

MÉTHODOLOGIE

Les données des quarante communes de Seine-Saint-Denis sont extraites du fichier du recensement de la population de 1999 de l'INSEE, ainsi que des fichiers de la CAF de Seine-Saint-Denis au 31 décembre 2001 (Base Communale Allocataire et Fichier des Prestations légales et d'Action Sociale). Ne sont pris en compte dans les statistiques que les allocataires qui résident dans le département.

Les ratios calculés à partir de deux fichiers de sources différentes sont à interpréter avec prudence. En effet, le fichier des allocataires et celui issu du recensement de la population ne sont pas arrêtés à la même date. Plus de deux années séparent la constitution de ces deux fichiers.

En outre, les calculs étant réalisés au niveau communal, il s'agit d'être plus nuancé quant à la lecture de pourcentages calculés à partir d'effectifs réduits : un ratio calculé sur 10 individus n'est pas équivalent au même ratio sur 2000 personnes.

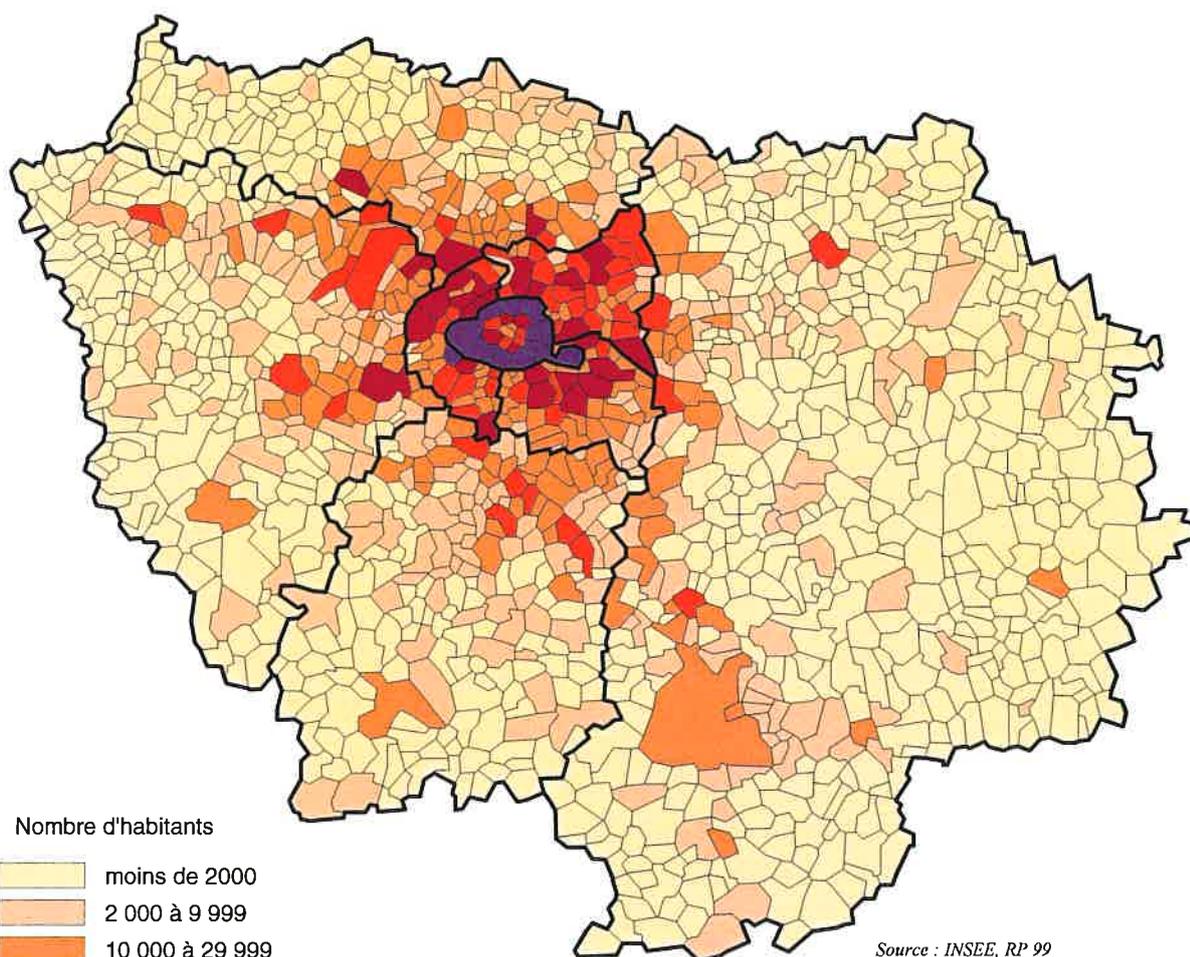
Les données publiées tiennent compte des principales règles établies par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Ainsi les effectifs inférieurs à cinq ne sont pas mentionnés, ne donnent pas lieu au calcul de pourcentages et ne sont pas représentés dans la cartographie (affichage d'un « - » dans les tableaux). Ils sont seulement pris en compte dans les résultats globaux. En plus de cette restriction, la sous-population allocataire percevant le RMI n'est pas étudiée si son effectif est inférieur à dix.

Les indicateurs sociaux reflètent une moyenne communale pouvant masquer des écarts importants à des niveaux géographiques plus fins. En outre, chaque commune possède des caractéristiques propres, qui influent sur les résultats mais dont la portée nous échappe : mode de peuplement, développement urbain, environnement économique, implantation des équipements sociaux (maisons de retraite, centres hospitaliers, crèches, cités universitaires, etc.). La compréhension des phénomènes sociaux peut alors être affinée grâce à une expérience sensible des territoires.

L'allocataire est la personne qui perçoit les prestations de la CAF. Il constitue, avec son conjoint, ses enfants de moins de 20 ans et les autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations, un foyer allocataire. Le nombre de foyers allocataires est égal au nombre d'allocataires.

I. DONNÉES DE CADRAGE

Population des communes en 1999
(sans doubles comptes)



Nombre d'habitants

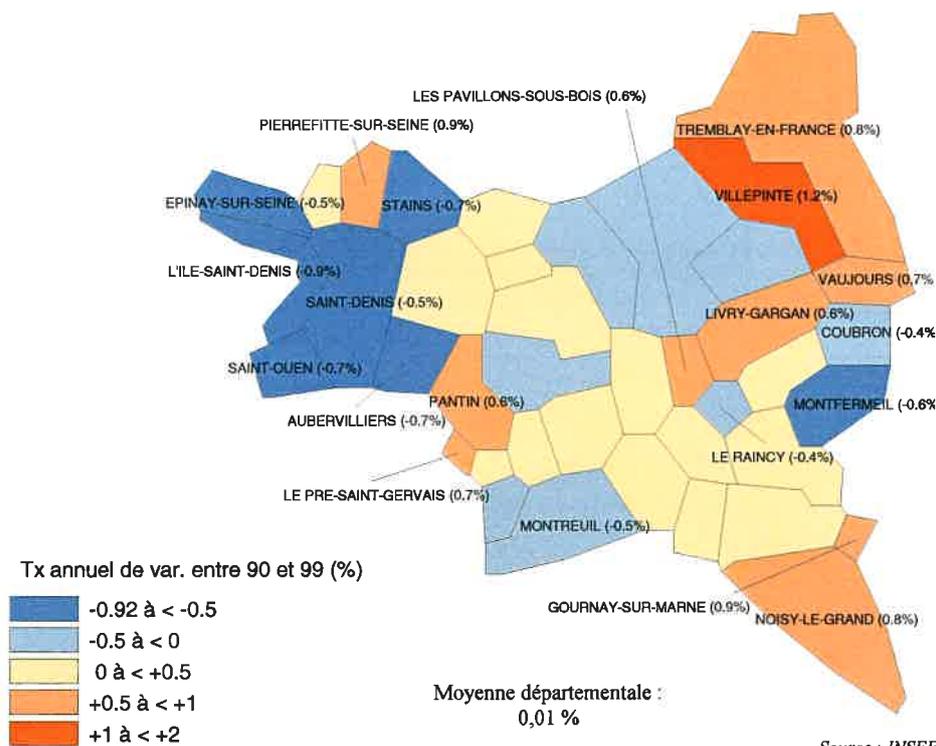
	moins de 2000
	2 000 à 9 999
	10 000 à 29 999
	30 000 à 49 999
	50 000 à 99 999
	100 000 à 225 000

- Ile-de-France :	10 951 136
- Grande couronne :	4 786 718
- Petite couronne :	4 038 567
- Paris :	2 125 851

I.-DONNEES DE CADRAGE

- Population -

Taux de variation annuel de la population entre 1990 et 1999



Avec 1 383 000 habitants, la population de Seine-Saint-Denis représente 12,6 % de la population francilienne.

Elle a enregistré la plus faible progression de la région entre 1990 et 1999, avec un taux de variation annuel pratiquement nul (+ 0,01 %). Dans certaines communes, situées notamment à l'ouest du département, la variation est négative.

Seule Villepinte a connu une croissance annuelle supérieure à 1 %.

Le nombre moyen de personnes par ménage, qui s'élève à 2,59, est légèrement supérieur à celui observé dans le reste de l'Ile-de-France.

Le département se situe parmi les plus jeunes de la région : 28 % de la population a moins de 20 ans. *Clichy-sous-Bois* allie la part la plus élevée de moins de 20 ans (près de 40 %) avec le plus grand nombre de personnes par ménage (3,35).

Les jeunes sont globalement plus présents au nord du département : plus de 31 % à *Villetaneuse*, *Villepinte*, *Dugny*, *La Courneuve* et *Stains*.

I.-DONNEES DE CADRAGE
- Population -

Communes	Population au RP 99 ¹	Taux de variation annuel 1990-1999 (%)	Nombre de ménages ²	Taille moyenne des ménages	< 20 ans dans la population totale (%)
Aubervilliers	63 130	-0,75	25 094	2,44	27,0
Aulnay-sous-Bois	80 030	-0,31	27 133	2,89	30,8
Bagnolet	32 424	-0,06	13 124	2,44	26,9
Blanc-Mesnil (Le)	46 838	-0,03	16 948	2,73	28,7
Bobigny	44 118	-0,14	15 270	2,82	30,4
Bondy	46 829	0,04	17 380	2,63	28,2
Bourget (Le)	12 134	0,41	5 059	2,27	22,7
Clichy-sous-Bois	28 274	0,04	8 421	3,35	38,6
Coubron	4 620	-0,39	1 660	2,73	25,8
Courmeuve (La)	35 301	0,37	12 398	2,82	31,8
Drancy	62 271	0,28	24 257	2,52	25,6
Dugny	8 635	0,36	3 129	2,74	32,1
Epinay-sur-Seine	46 558	-0,51	17 176	2,70	30,1
Gagny	36 775	0,22	14 017	2,60	26,5
Gournay-sur-Marne	5 921	0,85	2 298	2,57	24,4
Ile-Saint-Denis (L')	6 822	-0,92	2 621	2,60	29,9
Lilas (Les)	20 207	0,05	9 164	2,18	22,2
Livry-Gargan	37 283	0,58	15 400	2,39	23,4
Montfermeil	24 102	-0,65	7 773	3,06	30,7
Montreuil	90 735	-0,48	38 214	2,30	25,0
Neuilly-Plaisance	18 244	0,03	7 042	2,57	25,4
Neuilly-sur-Marne	32 755	0,45	11 853	2,63	28,0
Noisy-le-Grand	58 193	0,83	21 280	2,70	28,9
Noisy-le-Sec	37 323	0,31	14 530	2,52	27,3
Pantin	49 919	0,60	21 395	2,31	26,5
Pavillons-sous-Bois (Les)	18 411	0,64	7 545	2,41	24,5
Pierrefitte-sur-Seine	25 789	0,88	8 939	2,81	29,9
Pré-Saint-Gervais (Le)	16 357	0,69	7 644	2,14	24,4
Raincy (Le)	12 964	-0,43	5 552	2,31	23,0
Romainville	23 774	0,10	9 497	2,47	27,3
Rosny-sous-Bois	39 097	0,47	15 279	2,47	25,9
Saint-Denis	85 994	-0,50	33 365	2,48	28,1
Saint-Ouen	39 719	-0,71	17 580	2,21	25,1
Sevran	47 029	-0,34	15 724	2,91	30,9
Stains	32 826	-0,67	11 598	2,80	31,0
Tremblay-en-France	33 852	0,84	11 663	2,86	28,6
Vaujours	5 559	0,71	2 155	2,56	26,1
Villemomble	26 967	0,04	11 018	2,40	24,2
Villepinte	33 795	1,22	10 467	3,14	32,6
Villetaneuse	11 354	0,17	3 725	3,03	33,4
Seine-Saint-Denis	1 382 928	0,01	524 387	2,59	28,0
Petite Couronne	4 038 567	0,14	1 648 717	2,40	25,5
ILE-DE-FRANCE	10 951 136	0,30	4 510 369	2,38	25,2

Source : INSEE, RP 90 et 99

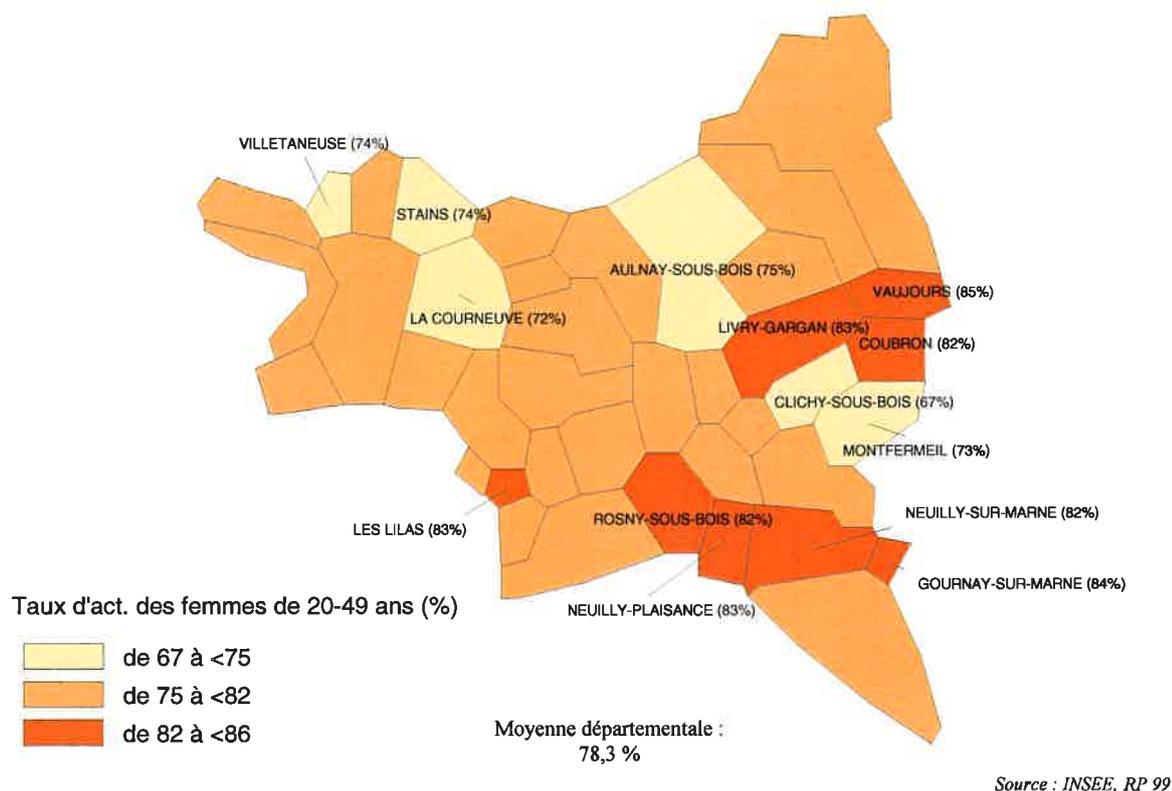
¹ Population sans doubles comptes (cf. glossaire)

² Ménage = Ensemble des occupants d'un même logement (Cf. glossaire)

I.-DONNEES DE CADRAGE

- Activité -

Taux d'activité des femmes de 20 à 49 ans inclus



En Seine-Saint-Denis, le taux d'activité des femmes de 20 à 49 ans, qui s'élève à 78,3 %, est le plus faible de la petite couronne. Selon les communes, la part des femmes de 20 à 49 ans actives varie entre 68 et 85 %.

Une des caractéristiques principales de ce département est le fort taux de chômage des 20-59 ans (hommes et femmes). Avec 17 %, il est très largement supérieur à la moyenne régionale (+ 5,5 points), mais avec une proportion pouvant varier du simple à plus du triple entre les communes : de 7,4 % à Coubron à 24,3 % à Stains. Les chômeurs résident en proportion plus importante à l'ouest du département : *Aubervilliers*, *Bobigny*, *La Courneuve*, *Pierrefitte-sur-Seine*, *Saint-Denis*, *Stains* et *Villetaneuse* comptent des taux supérieurs à 20 %.

Parmi les 94 000 jeunes de 20-24 ans qui vivent en Seine-Saint-Denis, 38 % sont élèves ou étudiants, ce qui est nettement inférieur aux proportions observées dans la petite couronne et en Ile-de-France (respectivement – 6 et - 9 points). Seules trois communes ont un taux d'élèves ou étudiants parmi les 20-24 ans équivalent ou supérieur à la moyenne régionale : *Coubron*, *Gournay-sur-Marne* et *Le Raincy*. Celles-ci se distinguent aussi par un taux de chômage des 20-59 ans inférieur à 10 %.

I.-DONNEES DE CADRAGE

- Activité -

Communes	Nombre de femmes de 20 à 49 ans	Taux d'activité des femmes de 20 à 49 ans (%)	Nombre d'actifs ¹ de 20 à 59 ans	Taux de chômage ² des 20 à 59 ans (%)	20 à 24 ans	
					Effectif	dont élèves-étudiants (%)
Aubervilliers	14 626	75,6	29 758	22,5	4 078	33,4
Aulnay-sous-Bois	17 824	74,9	35 164	16,7	5 507	37,8
Bagnolet	7 840	79,1	15 604	18,8	1 995	36,4
Blanc-Mesnil (Le)	10 642	77,5	21 165	16,9	3 098	36,8
Bobigny	10 367	76,2	20 528	20,9	3 347	35,6
Bondy	10 617	77,0	21 307	16,9	3 244	38,7
Bourget (Le)	2 775	81,6	6 302	19,1	788	34,8
Clichy-sous-Bois	6 380	67,5	11 445	23,3	1 987	33,4
Coubron	990	82,0	2 324	7,4	295	46,1
Courneuve (La)	8 193	71,8	15 330	24,2	2 500	38,1
Drancy	14 075	79,2	29 535	17,0	4 065	32,7
Dugny	2 088	80,0	4 081	16,7	614	29,3
Epinay-sur-Seine	10 922	76,5	21 032	18,8	3 200	41,3
Gagny	8 305	81,5	17 561	11,4	2 391	41,9
Gournay-sur-Marne	1 236	83,8	2 845	7,8	311	54,0
Ile-Saint-Denis (L')	1 671	80,1	3 306	19,0	470	37,0
Lilas (Les)	4 852	83,5	10 313	14,4	1 272	42,1
Livry-Gargan	8 542	82,7	17 891	10,3	2 269	37,4
Montfermeil	5 176	73,1	10 356	17,3	1 771	35,0
Montreuil	21 123	81,1	44 830	18,8	5 568	35,9
Neuilly-Plaisance	4 230	82,9	9 084	10,3	1 182	40,4
Neuilly-sur-Marne	8 260	82,2	16 583	12,7	2 108	40,6
Noisy-le-Grand	14 513	81,0	29 136	11,7	4 484	45,2
Noisy-le-Sec	8 775	80,4	17 888	15,5	2 652	37,7
Pantin	12 326	78,5	24 414	18,8	3 194	38,5
Pavillons-sous-Bois (Les)	4 163	82,0	8 672	12,0	1 177	34,5
Pierrefitte-sur-Seine	5 872	76,5	11 903	21,0	1 860	33,9
Pré-Saint-Gervais (Le)	4 301	81,6	8 663	16,6	1 022	37,6
Raincy (Le)	2 831	81,8	6 024	9,1	746	56,2
Romainville	5 567	79,7	11 152	19,0	1 495	33,4
Rosny-sous-Bois	9 193	82,1	19 664	13,5	2 516	36,7
Saint-Denis	20 892	76,3	40 811	20,3	6 188	37,4
Saint-Ouen	9 724	78,5	19 549	19,9	3 019	39,3
Sevran	11 019	77,2	22 022	16,3	3 419	35,9
Stains	7 406	74,2	14 158	24,3	2 350	37,9
Tremblay-en-France	7 795	79,7	16 323	13,0	2 295	33,0
Vaujours	1 363	85,0	2 897	11,5	395	35,2
Villemomble	5 999	81,1	12 820	12,7	1 684	40,6
Villepinte	8 050	77,7	15 726	12,7	2 784	37,2
Villetaneuse	2 792	74,4	5 142	22,0	893	41,0
Seine-Saint-Denis	323 315	78,3	653 308	17,0	94 233	37,6
Petite Couronne	952 244	80,2	1 952 744	12,9	261 360	43,9
ILE-DE-FRANCE	2 583 888	79,4	5 307 196	11,5	734 299	46,8

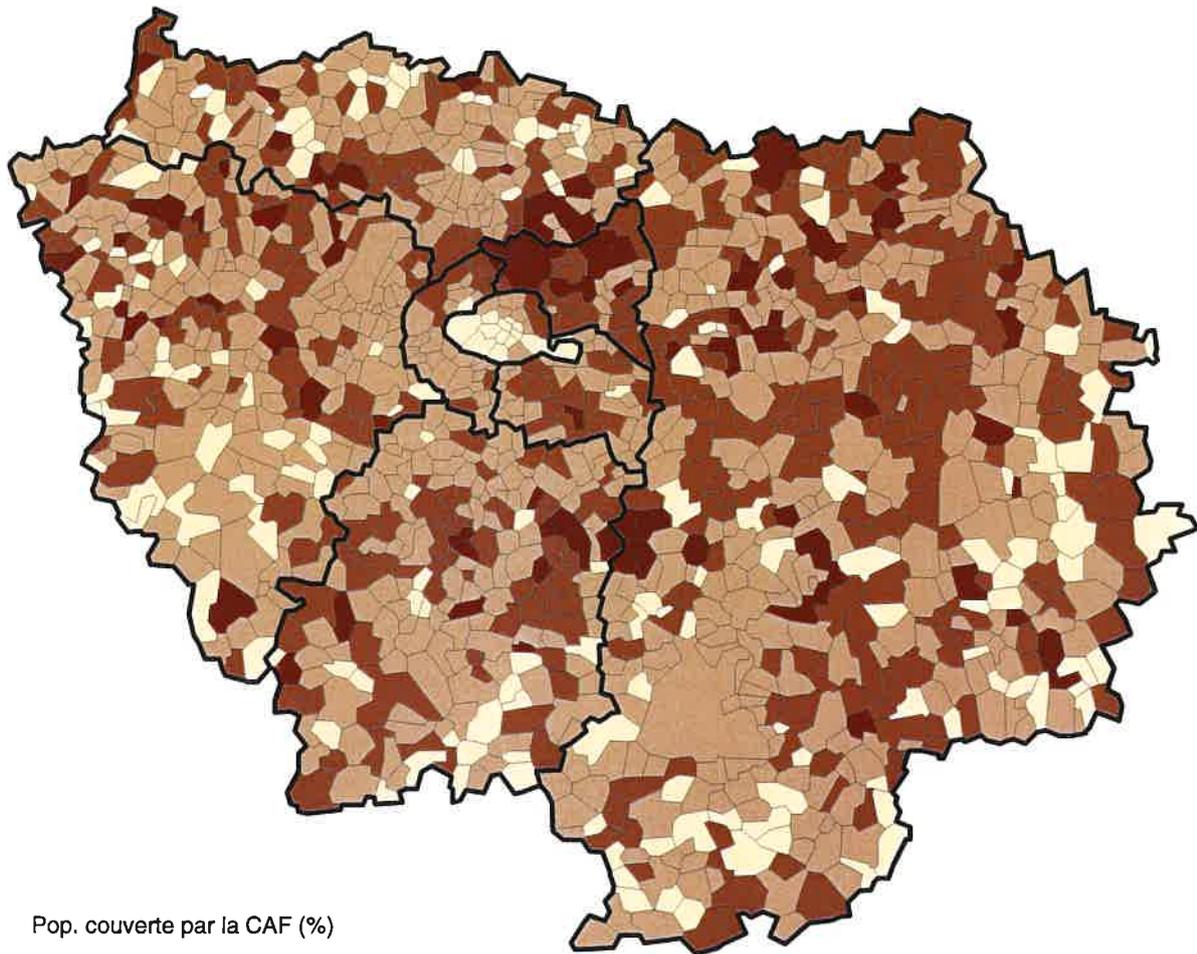
Source : INSEE, RP 99

¹ Actifs = Population active ayant un emploi, chômeurs et militaires du contingent (Cf. glossaire)

² Taux de chômage = % de chômeurs dans la population active

II - ALLOCATAIRES

Part de la population couverte par la CAF



Pop. couverte par la CAF (%)

	de 10 à <35
	de 35 à <45
	de 45 à <55
	de 55 à <85

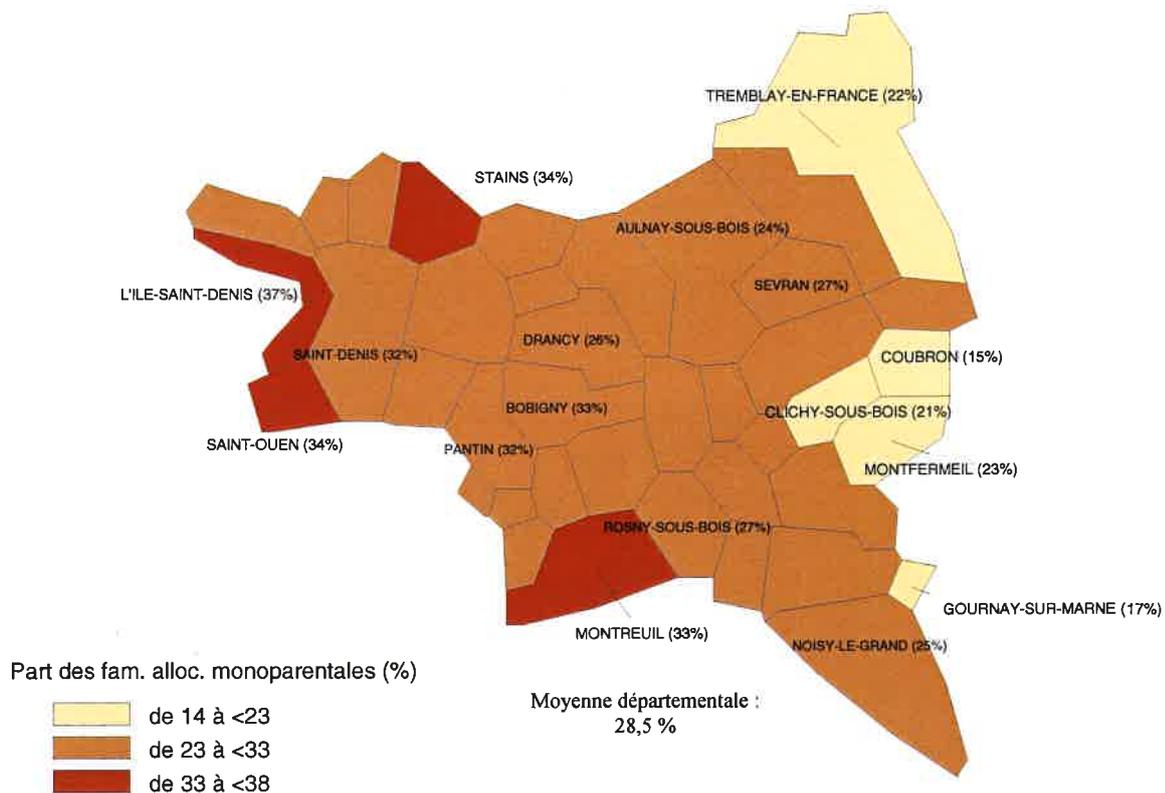
Sources : CAF au 31/12/2001, INSEE RP99

Moyennes (en %)

- Ile-de-France :	45,1
- Grande couronne :	46,8
- Petite couronne :	47,2
- Paris :	37,3

II.- ALLOCATAIRES

Part des familles monoparentales parmi les familles allocataires



Source : CAF au 31/12/2001

La part des personnes couvertes par la CAF est, en Seine-Saint-Denis, la plus élevée d'Ile-de-France. En effet, au sein des 257 305 foyers allocataires du département vivent 746 553 personnes qui représentent 54 % de la population totale de Seine-Saint-Denis alors que 45 % des franciliens sont couverts par les CAF. C'est à *Clichy-sous-Bois* que la couverture par la CAF est la plus importante (71 %), puis à *Villetaneuse* (67 %).

36 % des foyers allocataires sont sans enfant, et parmi ceux avec enfant(s), les familles nombreuses de trois enfants ou plus représentent 27 %, proportion supérieure de plus de deux points à la moyenne régionale.

Près de trois familles allocataires sur dix de Seine-Saint-Denis sont monoparentales, c'est le plus important pourcentage de la région juste devant Paris. Le poids de ces familles est relativement homogène sur tout le département. Seules quelques communes situées à la périphérie, se distinguent par une faible représentation de ces familles (*Coubron*, *Gournay-sur-Marne*), ou au contraire par une plus forte présence de monoparents, supérieure à 33 % (*L'Ile-Saint-Denis*, *Stains*, *Saint-Ouen*, *Montreuil*).

II.- ALLOCATAIRES

Communes	Nombre de foyers allocataires ¹	Personnes couvertes * par la CAF		Nombre de foyers alloc. avec enfant(s)	dont		foyers allocataires sans enfant (%)
		Effectif	en % de la pop. RP 99		monoparents (%)	familles nombreuses (%) ²	
Aubervilliers	14 529	37 427	59,3	7 701	30,8	27,1	47,0
Aulnay-sous-Bois	14 337	45 980	57,5	10 051	24,5	30,9	29,9
Bagnolet	6 384	17 192	53,0	3 649	29,4	25,5	42,8
Blanc-Mesnil (Le)	8 299	25 619	54,7	5 758	26,5	29,1	30,6
Bobigny	9 164	26 547	60,2	5 783	33,0	30,4	36,9
Bondy	9 183	26 613	56,8	5 820	29,9	28,2	36,6
Bourget (Le)	1 940	5 484	45,2	1 293	32,0	21,6	33,4
Clichy-sous-Bois	5 589	20 168	71,3	4 312	21,3	38,7	22,8
Coubron	532	1 848	40,0	441	15,0	20,6	17,1
Courneuve (La)	7 699	22 597	64,0	4 706	29,7	34,0	38,9
Drancy	10 844	31 810	51,1	7 123	26,3	25,5	34,3
Dugny	1 856	5 547	64,2	1 256	33,0	26,9	32,3
Epinay-sur-Seine	9 470	28 604	61,4	6 164	28,4	31,8	34,9
Gagny	5 381	16 766	45,6	3 873	26,8	24,3	28,0
Gournay-sur-Marne	627	2 114	35,7	503	17,3	19,5	19,8
Ile-Saint-Denis (L')	1 459	4 100	60,1	919	37,1	26,8	37,0
Lilas (Les)	3 264	8 624	42,7	1 911	29,4	21,7	41,5
Livry-Gargan	5 086	15 376	41,2	3 601	24,7	21,2	29,2
Montfermeil	3 889	13 099	54,3	2 855	22,8	31,8	26,6
Montreuil	18 087	46 327	51,1	9 873	33,2	23,5	45,4
Neuilly-Plaisance	2 562	7 952	43,6	1 880	23,2	21,4	26,6
Neuilly-sur-Marne	5 515	16 140	49,3	3 743	31,0	23,9	32,1
Noisy-le-Grand	10 269	30 877	53,1	6 851	25,5	25,5	33,3
Noisy-le-Sec	6 894	19 649	52,6	4 426	31,3	25,3	35,8
Pantin	10 071	26 620	53,3	5 730	32,0	25,3	43,1
Pavillons-sous-Bois (Les)	2 750	8 131	44,2	1 854	23,9	20,8	32,6
Pierrefitte-sur-Seine	5 473	16 417	63,7	3 521	25,8	31,2	35,7
Pré-Saint-Gervais (Le)	3 005	7 721	47,2	1 730	32,7	20,3	42,4
Raincy (Le)	1 545	4 766	36,8	1 129	24,9	22,1	26,9
Romainville	4 772	12 957	54,5	2 855	31,0	24,7	40,2
Rosny-sous-Bois	6 514	18 063	46,2	4 008	27,1	23,1	38,5
Saint-Denis	18 852	50 158	58,3	10 587	31,7	27,0	43,8
Saint-Ouen	8 491	20 857	52,5	4 400	34,0	23,0	48,2
Sevran	8 322	26 947	57,3	6 000	26,6	30,7	27,9
Stains	6 959	20 621	62,8	4 453	34,2	31,9	36,0
Tremblay-en-France	5 040	16 499	48,7	3 781	22,4	27,1	25,0
Vaujours	767	2 372	42,7	548	23,2	22,4	28,6
Villemomble	4 047	11 566	42,9	2 564	25,5	22,5	36,6
Villepinte	5 342	18 753	55,5	4 271	23,3	32,2	20,0
Villetaneuse	2 496	7 645	67,3	1 638	28,9	34,3	34,4
Seine-Saint-Denis	257 305	746 553	54,0	163 561	28,5	27,4	36,4
Petite Couronne	665 305	1 904 359	47,2	421 391	26,3	24,8	36,7
ILE-DE-FRANCE	1 710 020	4 938 764	45,1	1 083 820	23,6	25,2	36,6

Sources : CAF au 31/12/2001 ; INSEE, RP 99

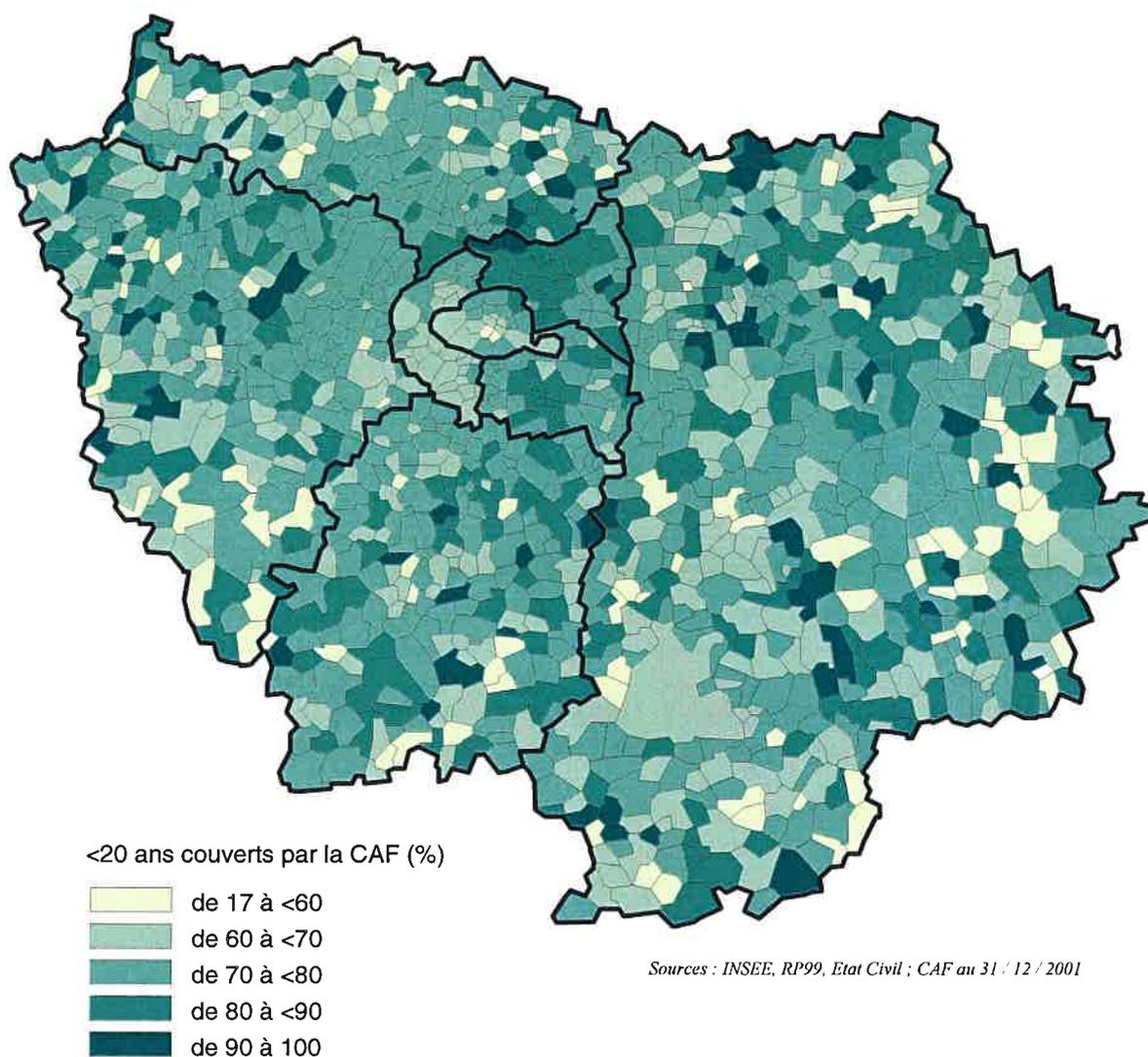
¹ Nombre de foyers allocataires = nombre d'allocataires (Cf. glossaire)

² Familles composées de 3 enfants ou plus

* Cf. glossaire

III - ENFANCE et JEUNESSE

Part des enfants de moins de 20 ans couverts par la CAF



Sources : INSEE, RP99, Etat Civil ; CAF au 31 / 12 / 2001

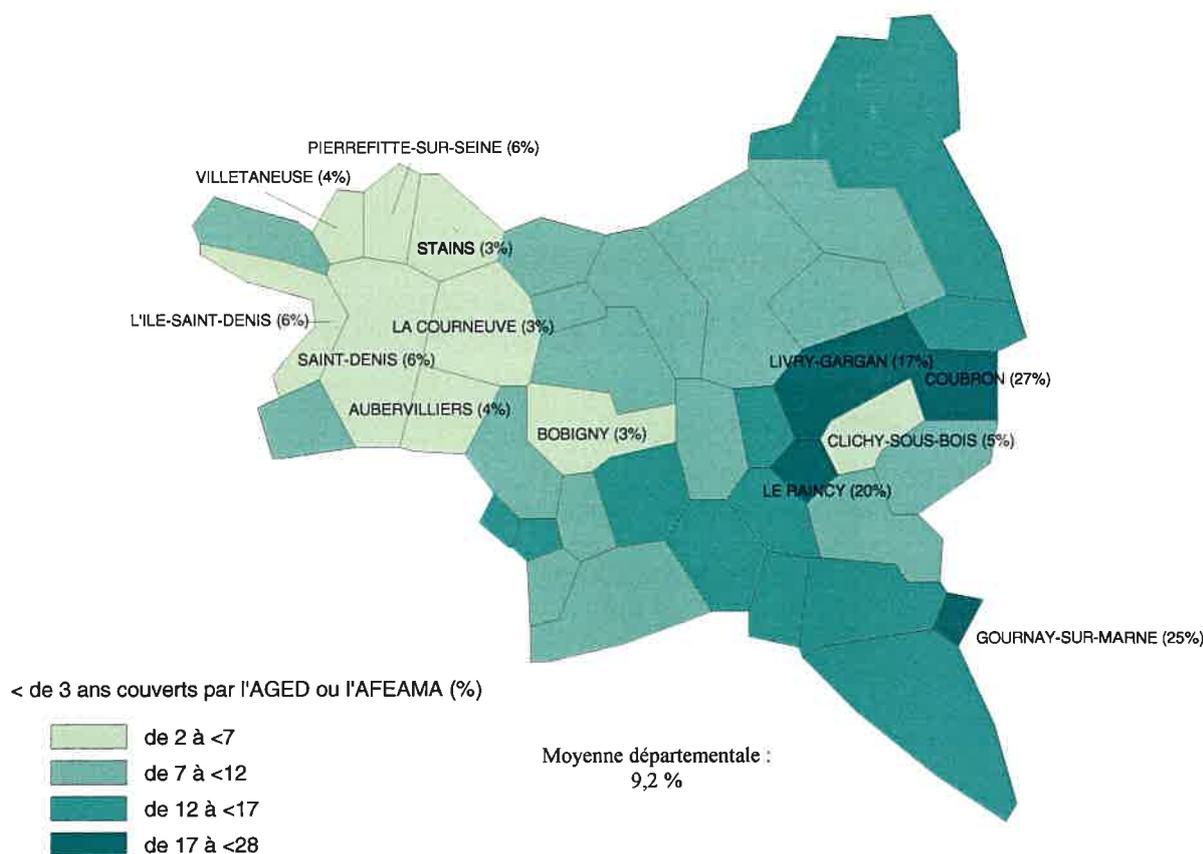
Moyennes (en %)

- Ile-de-France :	76,7
- Grande couronne :	77,5
- Petite couronne :	76,8
- Paris :	73,7

III.-ENFANCE et JEUNESSE

- Enfants de moins de 3 ans -

Part des enfants de moins de trois ans couverts par une prestation de garde (AGED ou AFEAMA)



Sources : INSEE, RP 99, Etat civil 1999 ; CAF au 31 / 12 / 2001

Environ 67 000 enfants de moins de trois ans vivent en Seine-Saint-Denis. La quasi-totalité de ces enfants (96 %) est pris en compte dans le calcul des prestations allouées à la famille. Cette couverture par la CAF des moins de trois ans atteint 100 % dans douze communes du département.

Les modes de garde individuels aidés par la CAF sont proportionnellement moins adoptés en Seine-Saint-Denis que dans le reste de la région : 9,2 % des enfants de moins de trois ans concernés contre 15,8 %. L'emploi d'une assistante maternelle agréée est le mode de garde individuel privilégié par les familles du département puisqu'il est utilisé pour 9 % des enfants de moins de trois ans. L'allocation de garde d'enfants à domicile (AGED) est peu répandue, elle concerne moins de 1 % des jeunes enfants.

Certaines communes de l'Est, *Coubron*, *Gournay-sur-Marne*, *Le Raincy*, où les taux d'activité des femmes sont plus élevés, concentrent davantage d'enfants concernés par ces modes de garde, plus d'un sur cinq.

19 % des enfants de moins de trois ans sont gardés par leurs parents (la mère presque toujours) bénéficiant de l'Allocation Parentale d'Education (APE). Celle-ci est versée à taux réduit si le parent a réduit son activité professionnelle.

Constituant la proportion la plus élevée d'Ile-de-France, 28 % des enfants de moins de trois ans vivent dans un foyer allocataire à bas revenus (cf. glossaire). A *Clichy-sous-Bois*, *Pierrefitte-sur-Seine*, ou *Stains*, plus de 35 % des jeunes enfants sont concernés par cette situation.

III.-ENFANCE et JEUNESSE
- Enfants de moins de 3 ans -

Communes	Enfants < 3 ans		Part des <3 ans couverts par			< 3 ans vivant dans un foyer allocataire à bas revenus (%)*
	Effectif ¹	couverts par la CAF (%) ²	l'AFEAMA * (%)	l'AGED * (%)	l'APE * (%)	
Aubervilliers	3 383	95,3	4,2	-	13,4	36,3
Aulnay-sous-Bois	3 943	98,7	6,9	0,3	21,6	26,4
Bagnolet	1 512	89,6	7,5	0,3	16,3	25,7
Blanc-Mesnil (Le)	2 161	100,0	8,1	-	22,2	26,1
Bobigny	2 153	100,0	3,2	-	18,0	36,3
Bondy	2 141	100,0	7,7	-	19,7	35,9
Bourget (Le)	558	96,2	8,1	-	12,9	26,5
Clichy-sous-Bois	1 704	100,0	4,6	-	19,9	37,7
Coubron	153	100,0	26,8	-	34,6	7,8
Courneuve (La)	1 967	92,6	2,6	-	15,2	35,2
Drancy	2 884	93,0	8,7	-	17,4	28,7
Dugny	506	100,0	10,9	-	22,9	29,2
Epinay-sur-Seine	2 457	100,0	8,6	-	20,3	29,3
Gagny	1 610	87,6	11,6	0,4	22,9	19,3
Gournay-sur-Marne	200	74,5	21,0	3,5	29,5	5,5
Ile-Saint-Denis (L')	331	100,0	5,7	-	19,3	29,0
Lilas (Les)	841	91,1	15,7	0,6	18,9	18,7
Livry-Gargan	1 380	89,4	16,9	-	22,5	14,5
Montfermeil	1 027	97,3	9,1	-	21,2	29,7
Montreuil	4 185	92,3	11,4	0,6	16,4	27,7
Neuilly-Plaisance	772	85,2	14,6	1,0	19,7	13,1
Neuilly-sur-Marne	1 519	93,7	12,9	-	21,3	17,2
Noisy-le-Grand	2 792	89,9	13,9	0,6	23,4	17,4
Noisy-le-Sec	1 723	100,0	12,1	0,3	19,6	27,6
Pantin	2 712	88,7	8,3	-	14,4	27,7
Pavillons-sous-Bois (Les)	805	90,6	12,5	-	22,5	19,4
Pierrefitte-sur-Seine	1 310	100,0	6,3	-	20,2	37,6
Pré-Saint-Gervais (Le)	837	83,9	13,1	0,8	15,8	21,0
Raincy (Le)	474	76,2	17,3	2,5	21,3	9,1
Romainville	1 147	93,4	7,8	-	18,1	27,0
Rosny-sous-Bois	1 806	89,5	15,6	0,3	19,9	19,5
Saint-Denis	4 601	97,6	6,3	0,1	15,2	34,9
Saint-Ouen	1 968	89,3	6,8	0,3	13,5	30,0
Sevran	2 348	98,4	8,8	-	21,2	27,1
Stains	1 654	100,0	2,8	-	18,2	43,3
Tremblay-en-France	1 515	91,4	12,6	-	22,8	16,2
Vaujours	235	84,7	16,2	-	25,5	13,2
Villemomble	1 066	85,0	13,4	0,9	22,8	14,4
Villepinte	1 509	98,3	9,6	-	26,8	17,6
Villetaneuse	645	100,0	4,0	-	21,6	34,4
Seine-Saint-Denis	66 534	95,6	8,9	0,3	19,0	27,5
Petite Couronne	187 314	86,5	10,4	3,0	19,4	18,4
ILE-DE-FRANCE	472 957	84,6	12,6	3,2	21,1	15,3

Sources : CAF au 31/12/2001 ; INSEE, RP 99 ; Etat civil 1999

¹ Le nombre des moins de 3 ans est calculé à partir de l'Etat civil pour les naissances en 1999, et du RP 99 pour les 1 et 2 ans.

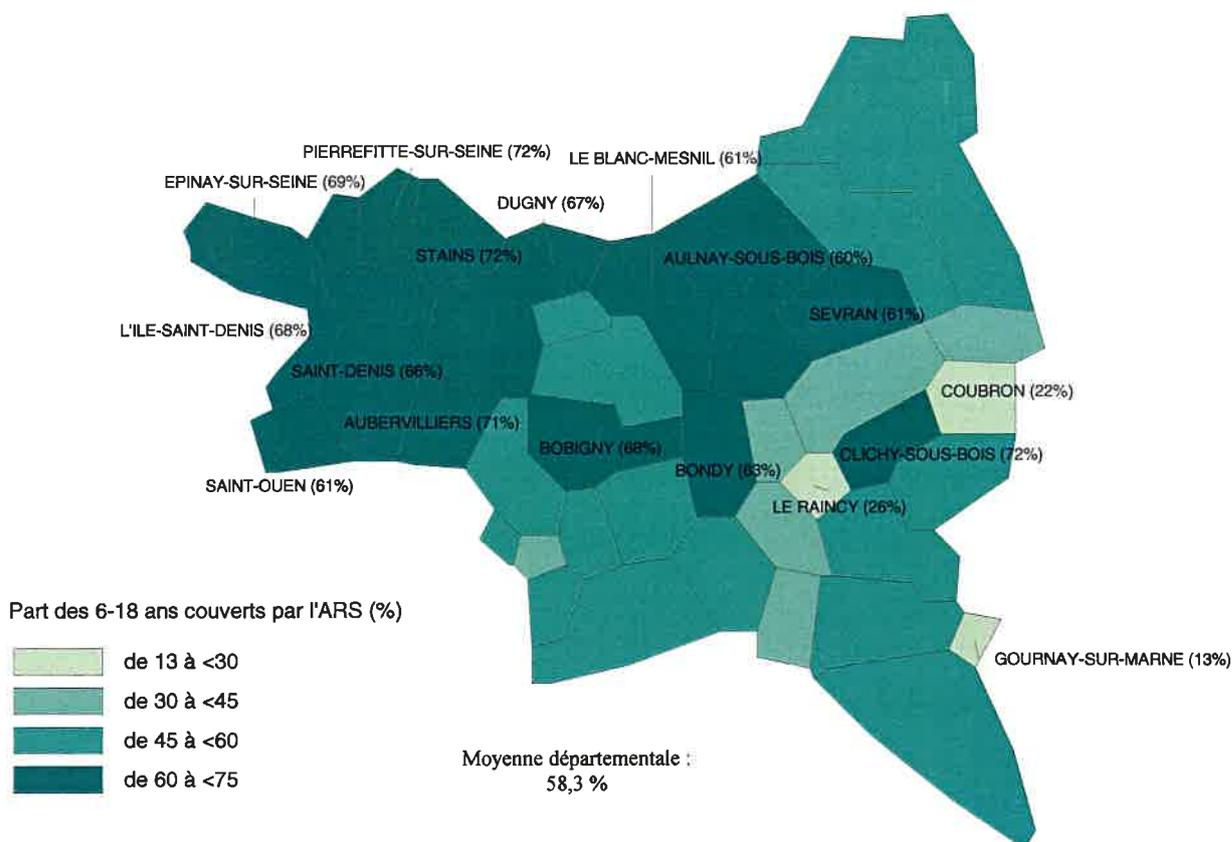
² Les moins de 3 ans à charge des allocataires sont rapportés à la population des moins de 3 ans de l'INSEE (RP 99 et Etat civil)

* Cf. glossaire

III.-ENFANCE et JEUNESSE

- Enfants de 3 à 18 ans -

Part des enfants de 6 à 18 ans couverts par l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)



Sources : CAF au 31/12/2001 ; INSEE RP99

La Seine-Saint-Denis abrite 61 300 enfants âgés de 3 ans à moins de 6 ans et 259 400 âgés de 6 à 18 ans.

Peu de familles ont recours aux prestations de la CAF pour assurer la garde de leurs enfants de 3 à moins de 6 ans puisque 4 % des enfants seulement sont concernés et 8 % au niveau de la région.

La part des enfants de 3 à 18 ans vivant dans un foyer allocataire à bas revenus, égale à 27 %, est la plus élevée de la région. Paris est le second département le plus pauvre de ce point de vue mais avec 18 % des enfants de 3 à 18 ans vivant sous le seuil de pauvreté. La population d'enfants et de jeunes est notamment plus paupérisée dans les communes d'Aubervilliers, de La Courneuve, Stains et Villetaneuse.

L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), qui permet d'aider les familles disposant de ressources modestes dans les dépenses liées aux rentrées scolaires de leurs enfants âgés de 6 à 18 ans, couvre 58 % des enfants de ce département, résultat supérieur de près de 20 points à la moyenne régionale.

Les enfants couverts par l'ARS sont surreprésentés dans les communes situées au nord et à l'ouest : La Courneuve et Villetaneuse (75 %), Pierrefitte-sur-Seine et Stains (72 %), Aubervilliers (71 %), etc ...

III.-ENFANCE et JEUNESSE
- Enfants de 3 à 18 ans -

Communes	Enfants de 3 à 5 ans inclus				Enfants de 6 à 18 ans inclus			
	Effectif	couverts par la CAF ¹ (%)	couverts par l'AFEAMA ou l'AGED* (%)	vivant dans un foyer alloc à bas revenus (%)*	Effectif	couverts par la CAF ¹ (%)	couverts par l'ARS ² (%)	vivant dans un foyer alloc à bas revenus (%)*
Aubervilliers	2 798	91,9	2,2	39,5	11 123	87,9	70,7	37,7
Aulnay-sous-Bois	3 832	92,0	3,4	25,3	16 825	84,2	60,1	25,6
Bagnolet	1 416	83,3	3,7	26,4	5 796	83,0	58,0	28,2
Blanc-Mesnil (Le)	2 096	94,6	3,6	26,8	9 094	85,7	60,5	25,5
Bobigny	2 006	95,8	1,7	37,5	9 171	86,1	67,7	34,3
Bondy	2 039	95,3	3,5	33,5	8 916	85,9	63,2	30,0
Bourget (Le)	488	87,3	4,1	25,0	1 764	83,4	53,8	21,7
Clichy-sous-Bois	1 706	94,4	2,3	36,6	7 488	88,8	72,0	39,7
Coubron	146	100,0	11,0	6,2	858	67,4	22,1	8,2
Courneuve (La)	1 803	90,7	1,2	38,3	7 537	90,4	75,4	39,8
Drancy	2 505	97,4	4,0	31,6	10 576	86,3	59,0	26,5
Dugny	440	94,3	2,0	33,6	1 862	85,6	66,9	32,2
Epinay-sur-Seine	2 265	97,2	2,0	33,9	9 385	90,7	69,4	31,2
Gagny	1 532	85,4	5,0	19,6	6 519	78,1	45,3	16,8
Gournay-sur-Marne	168	100,0	13,1	9,5	1 048	64,9	13,1	5,2
Ile-Saint-Denis (L')	343	89,2	2,0	29,7	1 348	87,4	68,0	30,5
Lilas (Les)	829	78,9	5,8	17,0	2 876	77,7	43,0	17,3
Livry-Gargan	1 297	82,9	8,2	14,0	5 999	77,6	41,3	13,8
Montfermeil	1 072	89,6	4,2	30,0	5 218	82,6	54,6	29,6
Montreuil	3 780	83,9	4,1	27,0	14 875	82,4	55,7	27,6
Neuilly-Plaisance	675	85,8	7,0	11,4	3 157	76,7	35,8	11,2
Neuilly-sur-Marne	1 528	80,4	4,2	16,8	6 052	78,3	48,4	15,4
Noisy-le-Grand	2 596	86,3	4,3	19,5	11 401	81,0	50,0	19,1
Noisy-le-Sec	1 647	86,0	3,9	25,7	6 788	81,9	57,4	27,0
Pantin	2 155	90,8	2,4	31,2	8 526	80,9	59,8	29,3
Pavillons-sous-Bois (Les)	723	86,4	4,7	20,1	2 975	75,5	40,8	16,8
Pierrefitte-sur-Seine	1 262	96,8	3,0	33,1	5 157	94,3	71,6	33,0
Pré-Saint-Gervais (Le)	738	77,5	4,2	21,8	2 498	78,4	48,3	23,2
Raincy (Le)	485	74,8	10,1	10,1	1 994	74,6	26,3	9,0
Romainville	1 026	89,3	3,4	29,9	4 353	83,0	59,4	28,2
Rosny-sous-Bois	1 624	77,6	6,5	18,7	6 783	73,3	45,3	19,0
Saint-Denis	4 077	88,6	2,0	33,1	15 653	84,7	65,8	33,6
Saint-Ouen	1 633	87,8	1,9	34,1	6 414	80,4	60,5	30,6
Sevran	2 146	97,0	4,1	29,0	9 915	84,2	60,6	26,5
Stains	1 595	91,3	0,7	40,3	6 933	92,3	72,1	39,2
Tremblay-en-France	1 470	86,9	6,7	15,9	6 630	77,7	47,0	15,8
Vaujours	235	80,0	8,5	15,7	992	70,1	33,8	7,9
Villemomble	985	88,5	7,9	19,6	4 448	75,2	38,0	14,5
Villepinte	1502	88,5	2,9	16,6	7 814	81,3	53,9	17,5
Villetaneuse	591	91,0	1,4	40,4	2 580	91,6	75,0	37,2
Seine-Saint-Denis	61 254	89,5	3,6	28,0	259 341	83,4	58,3	26,8
Petite Couronne	169 688	85,4	7,1	19,0	675 031	79,8	45,8	18,8
ILE-DE-FRANCE	438 240	84,4	8,4	15,7	1 846 152	77,5	40,3	15,4

Sources : CAF au 31/12/2001 ; INSEE, RP 99

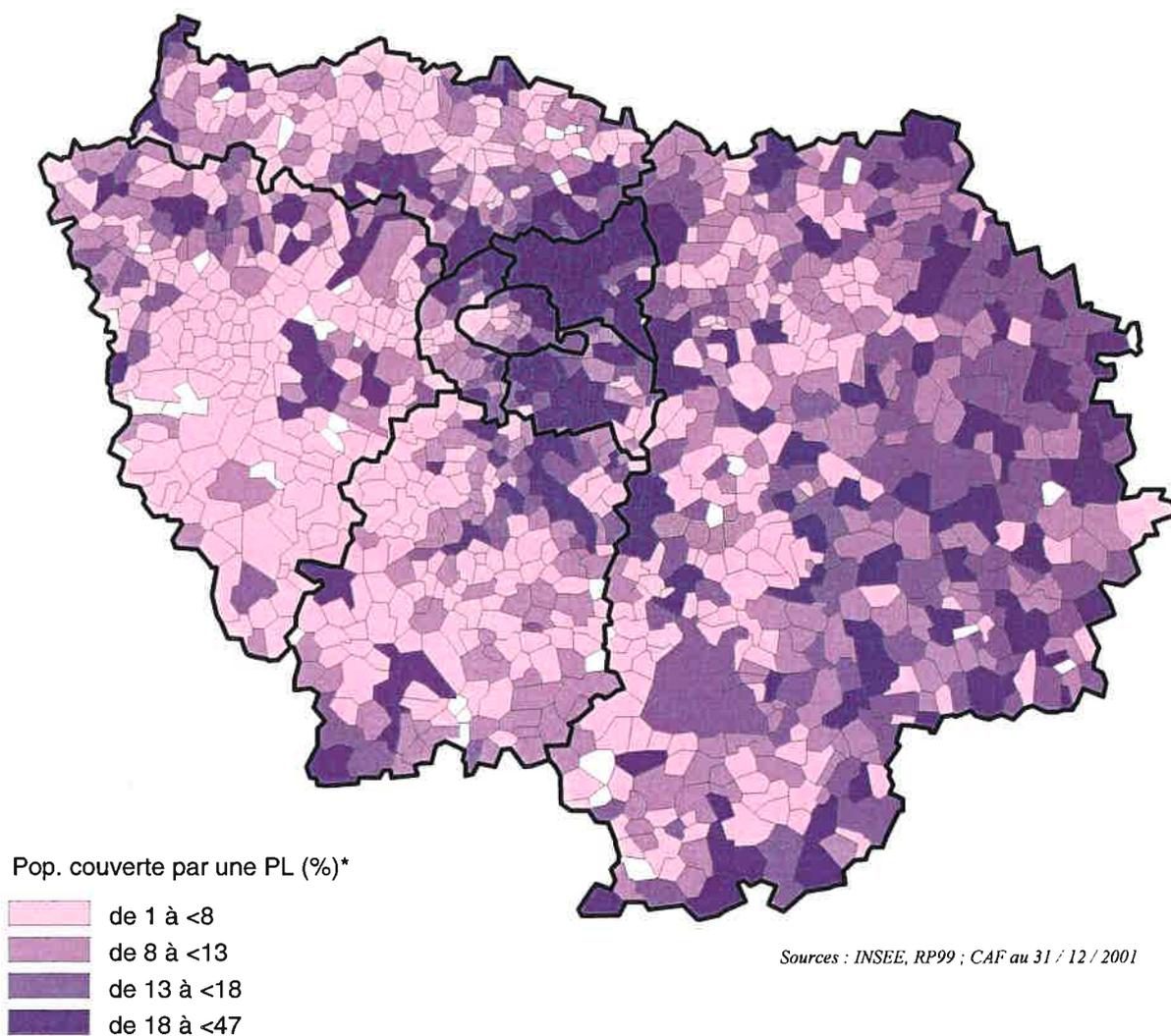
¹ Les enfants à charge des allocataires sont rapportés à la population de ces tranches d'âge au RP 99.

² La part des enfants bénéficiaires de l'ARS est ici légèrement sous-estimée puisque toute la classe d'âge des 18 ans a été prise en compte, alors que seuls les jeunes de 18 ans nés après le 15 septembre peuvent bénéficier de l'ARS.

* Cf. glossaire

IV- LOGEMENT

Part de la population couverte par une prestation de logement (PL)



* Les communes comptant moins de 5 personnes couvertes par une PL sont tramées « en blanc »

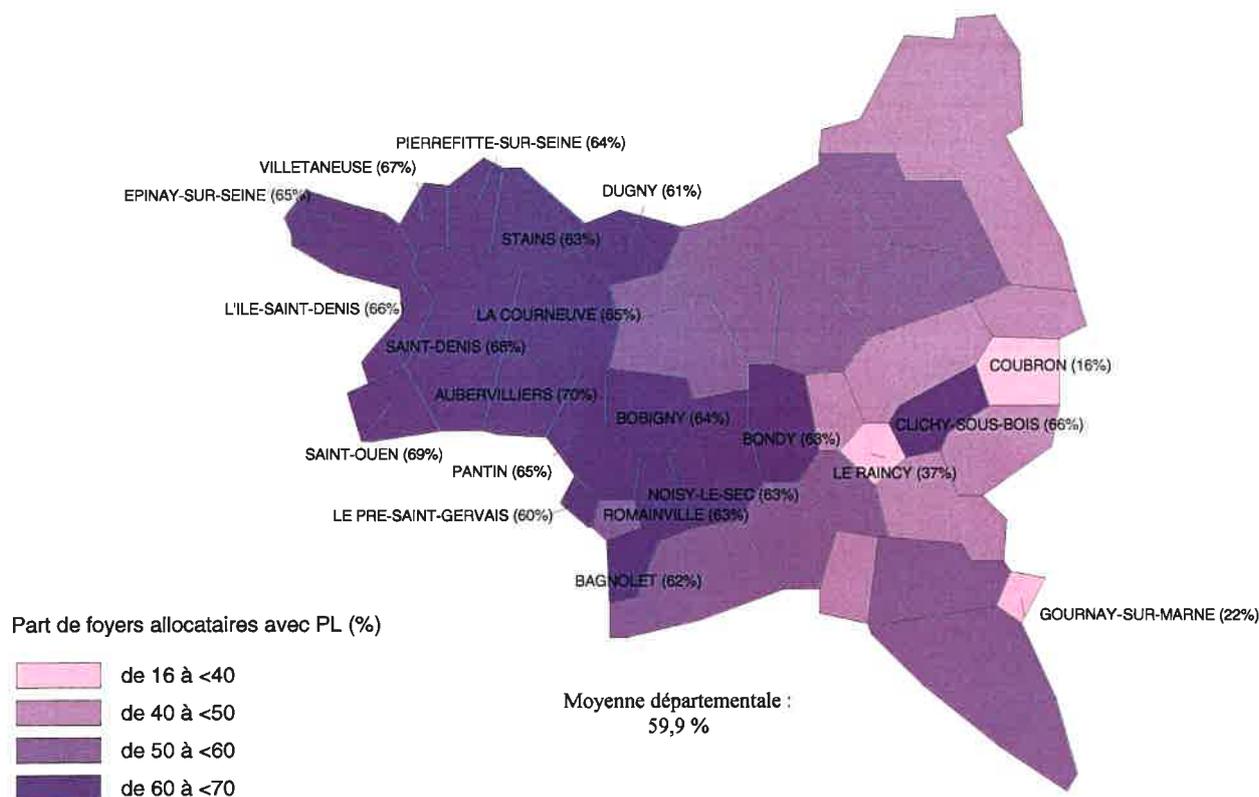
Moyennes (en %)

- Ile-de-France :	19,3
- Grande couronne :	17,8
- Petite couronne :	22,1
- Paris :	17,4

IV.-LOGEMENT

- Prestations de logement -

Part des foyers allocataires bénéficiaires d'une prestation de logement (PL)



Source : CAF au 31/12/2001

Six foyers allocataires sur dix bénéficient d'une prestation de logement, destinée à atténuer les dépenses de logement [Allocation de Logement Familiale (ALF), Allocation de Logement Sociale (ALS) ou Aide Personnalisée au Logement (APL)]. Cette proportion est supérieure d'environ dix points à *Aubervilliers*, *Saint-Denis* et *Saint-Ouen* et reste plus élevée que la moyenne au nord et à l'ouest du département.

En Seine-Saint-Denis, 22 % des foyers allocataires aidés pour leur logement perçoivent l'ALF, 17 % l'ALS et 61 % l'APL.

Si l'on prend en compte l'ensemble des personnes vivant dans ces foyers allocataires, c'est plus de 30 % de la population du département qui est concerné par une prestation de logement. Cette couverture est la plus importante d'Ile-de-France, mais varie fortement selon les communes : près de 50 % de la population est couverte par une prestation de logement à *Clichy-sous-Bois* et *Villetaneuse*, mais moins de 10 % à *Coubron*, *Gournay-sur-Marne* et *Le Raincy*.

IV.-LOGEMENT
- Prestations de logement -

Communes	Population au RP 99		Foyers allocataires	
	Effectif	couverte par une PL ^{1*} (%)	Effectif	bénéficiaires d'une PL* (%)
Aubervilliers	63 130	39,6	14 529	69,6
Aulnay-sous-Bois	80 030	33,7	14 337	57,7
Bagnolet	32 424	30,3	6 384	62,3
Blanc-Mesnil (Le)	46 838	30,0	8 299	56,1
Bobigny	44 118	39,0	9 164	63,7
Bondy	46 829	34,5	9 183	63,4
Bourget (Le)	12 134	23,3	1 940	56,4
Clichy-sous-Bois	28 274	48,9	5 589	65,5
Coubron	4 620	5,8	532	16,4
Courneuve (La)	35 301	43,2	7 699	65,2
Drancy	62 271	26,6	10 844	55,8
Dugny	8 635	38,7	1 856	61,5
Epinay-sur-Seine	46 558	39,7	9 470	65,4
Gagny	36 775	20,4	5 381	48,2
Gournay-sur-Marne	5 921	4,9	627	22,2
Ile-Saint-Denis (L')	6 822	39,0	1 459	66,3
Lilas (Les)	20 207	19,8	3 264	56,2
Livry-Gargan	37 283	15,4	5 086	44,2
Montfermeil	24 102	26,5	3 889	46,4
Montreuil	90 735	27,7	18 087	59,7
Neuilly-Plaisance	18 244	15,6	2 562	42,2
Neuilly-sur-Marne	32 755	24,5	5 515	53,1
Noisy-le-Grand	58 193	26,7	10 269	55,8
Noisy-le-Sec	37 323	31,0	6 894	62,5
Pantin	49 919	32,4	10 071	65,3
Pavillons-sous-Bois (Les)	18 411	16,8	2 750	44,8
Pierrefitte-sur-Seine	25 789	39,9	5 473	64,3
Pré-Saint-Gervais (Le)	16 357	24,5	3 005	60,2
Raincy (Le)	12 964	9,5	1 545	36,7
Romainville	23 774	31,2	4 772	62,5
Rosny-sous-Bois	39 097	22,0	6 514	54,6
Saint-Denis	85 994	37,8	18 852	67,7
Saint-Ouen	39 719	33,1	8 491	69,0
Sevran	47 029	34,4	8 322	58,9
Stains	32 826	40,2	6 959	62,5
Tremblay-en-France	33 852	23,1	5 040	49,3
Vaujours	5 559	16,1	767	45,8
Villemomble	26 967	19,0	4 047	54,1
Villepinte	33 795	30,3	5 342	53,3
Villetaneuse	11 354	46,0	2 496	67,5
Seine-Saint-Denis	1 382 928	30,7	257 305	59,9
Petite Couronne	4 038 567	22,1	665 305	54,3
ILE-DE-FRANCE	10 951 136	19,3	1 710 020	52,1

Sources : CAF au 31/12/2001 ; INSEE, RP 99

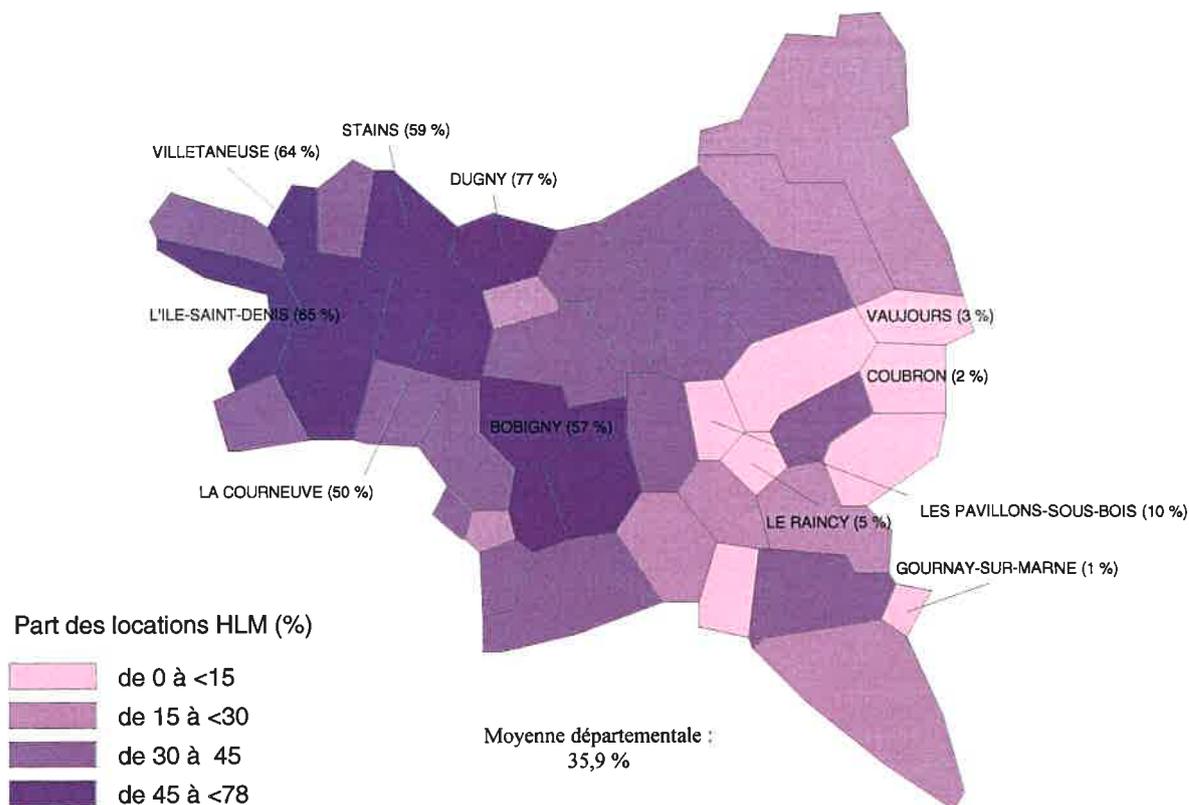
¹ La population des foyers allocataires bénéficiaires d'une Prestation de Logement (PL) est rapportée à la population au RP 99

* Cf. glossaire

IV.-LOGEMENT

- Statut d'occupation -

Part des locations HLM parmi les résidences principales en 1999



Source : INSEE, RP 99

Constituées à 40 % de propriétés, à 36 % de locations HLM et à 19 % de locations non HLM, 524 500 résidences principales sont recensées en Seine-Saint-Denis en 1999. La part des locations HLM est la plus élevée de la région qui n'en compte que 23 %.

A Dugny, L'Île-Saint-Denis et Villetaneuse, plus de six ménages sur dix louent un logement HLM. A l'opposé des localités situées au nord-ouest et au centre, où la part des locations HLM est la plus importante (45 % et plus), les communes de l'est du département concentrent autour de 60 % de propriétés, et pour certaines très peu de locations à loyer modéré.

Parmi les 154 000 allocataires percevant une prestation de logement, 52 % sont locataires dans le parc public, 32 % dans le parc privé et 10 % sont accédants à la propriété, ce qui est supérieur au taux observé dans la petite couronne (7 %).

IV.-LOGEMENT
- Statut d'occupation -

Communes	Nombre de résidences principales *	dont ¹			Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une PL ² *	dont		
		propriétés (%)	locations HLM (%)	locations non HLM (%)		en accession à la propriété (%)	locataires parc public (%)	locataires parc privé (%)
Aubervilliers	25 094	23,0	41,3	27,8	10 111	6,1	44,6	37,8
Aulnay-sous-Bois	27 133	48,3	36,1	11,5	8 273	12,2	67,6	14,5
Bagnolet	13 124	29,7	44,5	20,2	3 979	7,0	54,4	29,6
Blanc-Mesnil (Le)	16 948	44,5	41,1	10,3	4 652	13,2	60,8	22,0
Bobigny	15 270	27,1	57,2	11,1	5 839	9,5	67,0	19,7
Bondy	17 380	40,6	41,8	13,9	5 818	10,9	63,2	16,3
Bourget (Le)	5 059	41,2	25,7	26,9	1 094	7,8	38,3	50,5
Clichy-sous-Bois	8 421	44,1	30,2	21,9	3 661	15,7	43,8	40,3
Coubron	1 660	85,4	2,3	9,7	87	46,0	12,6	41,4
Courneuve (La)	12 398	26,9	50,5	17,6	5 019	10,6	63,2	22,2
Drancy	24 257	46,3	32,5	14,7	6 056	14,6	56,4	25,7
Dugny	3 129	13,9	77,2	4,7	1 141	3,9	89,6	6,6
Epinay-sur-Seine	17 176	34,9	43,6	18,2	6 198	10,1	32,0	51,0
Gagny	14 017	58,8	24,1	13,3	2 596	14,1	40,6	43,0
Gournay-sur-Marne	2 298	79,7	0,7	14,3	139	24,5	7,2	64,7
Ile-Saint-Denis (L')	2 621	20,7	65,0	10,2	968	2,9	81,5	13,1
Lilas (Les)	9 164	35,7	29,0	28,9	1 834	5,2	37,6	52,9
Livry-Gargan	15 400	61,5	12,2	21,5	2 250	19,1	27,8	45,3
Montfermeil	7 773	63,6	13,1	19,0	1 806	21,7	37,8	38,3
Montreuil	38 214	33,9	32,8	27,1	10 798	4,7	45,5	42,1
Neuilly-Plaisance	7 042	63,5	12,7	18,6	1 081	16,5	36,4	42,7
Neuilly-sur-Marne	11 853	42,9	38,5	14,6	2 928	10,2	62,5	18,5
Noisy-le-Grand	21 280	51,6	24,4	18,8	5 727	15,9	46,2	36,1
Noisy-le-Sec	14 530	33,3	45,7	17,0	4 311	6,8	56,5	31,4
Pantin	21 395	26,6	37,3	29,4	6 572	5,4	41,7	49,5
Pavillons-sous-Bois (Les)	7 545	59,5	9,8	25,5	1 231	17,1	23,9	54,3
Pierrefitte-sur-Seine	8 939	41,6	38,0	16,1	3 519	13,8	49,0	25,0
Pré-Saint-Gervais (Le)	7 644	23,6	42,9	26,3	1 810	2,7	52,9	43,7
Raincy (Le)	5 552	60,7	4,8	28,1	567	11,3	13,9	73,4
Romainville	9 497	32,1	47,8	15,5	2 984	5,9	65,4	21,0
Rosny-sous-Bois	15 279	42,7	27,0	22,8	3 554	8,6	37,1	38,9
Saint-Denis	33 365	22,3	46,3	24,0	12 756	4,3	53,5	34,0
Saint-Ouen	17 580	20,5	40,1	30,8	5 860	3,4	45,5	41,2
Sevran	15 724	47,9	38,8	9,7	4 898	17,6	64,2	15,1
Stains	11 598	27,6	59,1	9,3	4 350	8,6	72,3	17,1
Tremblay-en-France	11 663	59,8	24,2	12,1	2 486	18,5	55,4	16,5
Vaujours	2 155	64,0	3,4	26,1	351	22,5	5,4	72,1
Villemomble	11 018	51,3	23,7	20,6	2 189	7,6	46,9	35,7
Villepinte	10 467	55,0	28,6	12,3	2 849	31,2	49,6	19,0
Villetaneuse	3 725	22,6	63,8	10,4	1 684	6,6	70,9	18,0
Seine-Saint-Denis	524 387	39,6	35,9	19,2	154 026	10,0	52,1	31,7
Petite Couronne	1 648 717	39,9	30,2	24,0	361 045	7,0	46,9	38,1
ILE-DE-FRANCE	4 510 369	44,3	23,4	25,4	890 682	8,6	40,5	42,5

Sources : INSEE, RP 99 ; CAF au 31/12/2001

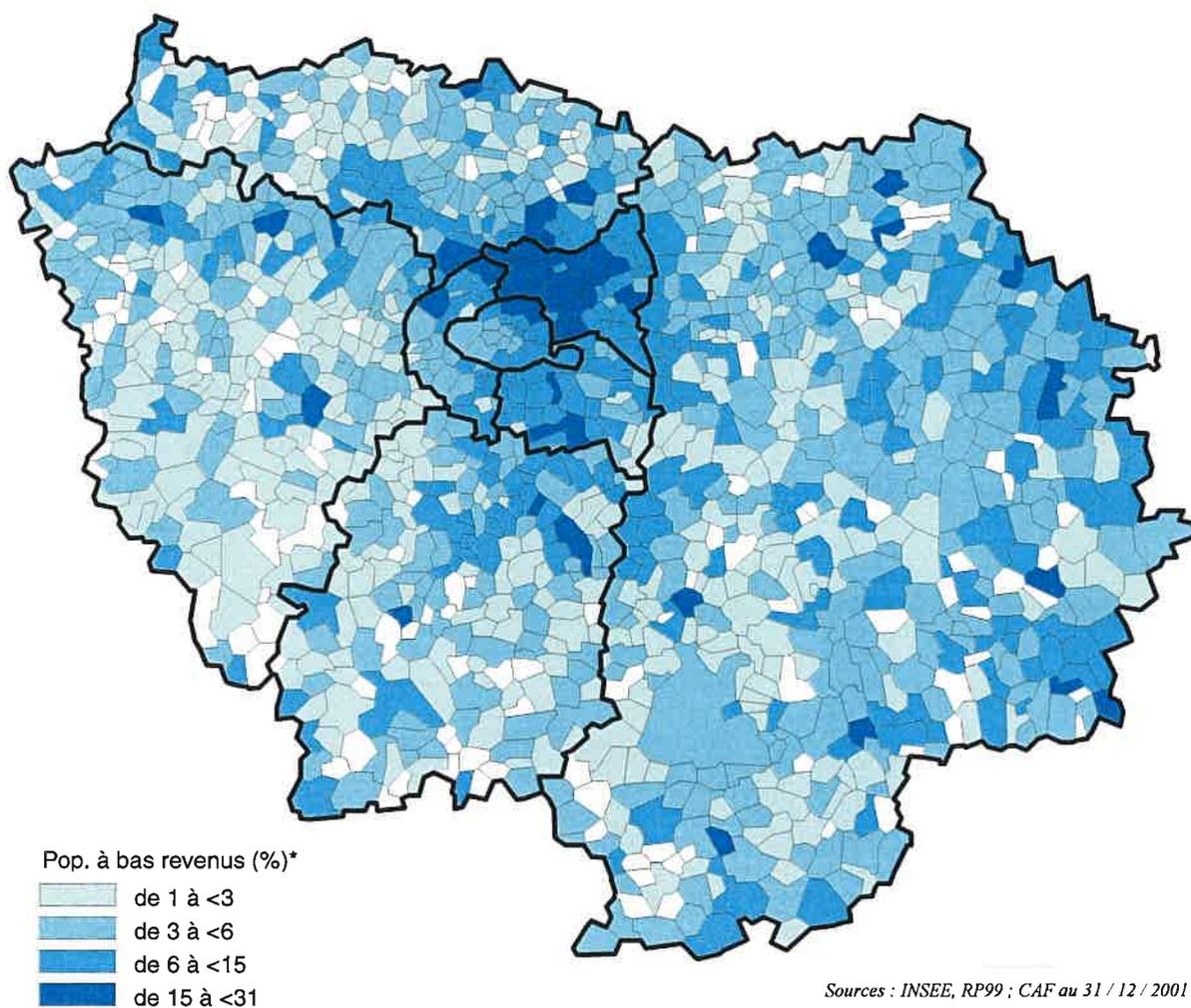
¹ La somme des parts n'est pas égale à 100 % car ne figurent pas les ménages logés gratuitement ou en meublés.

² Prestation de logement : Allocation de Logement Familiale (ALF), Allocation de Logement Sociale (ALS) ou Aide Personnalisée au Logement (APL)

* Cf. glossaire

V- PRÉCARITE

Part de la population à bas revenus parmi la population au RP 99



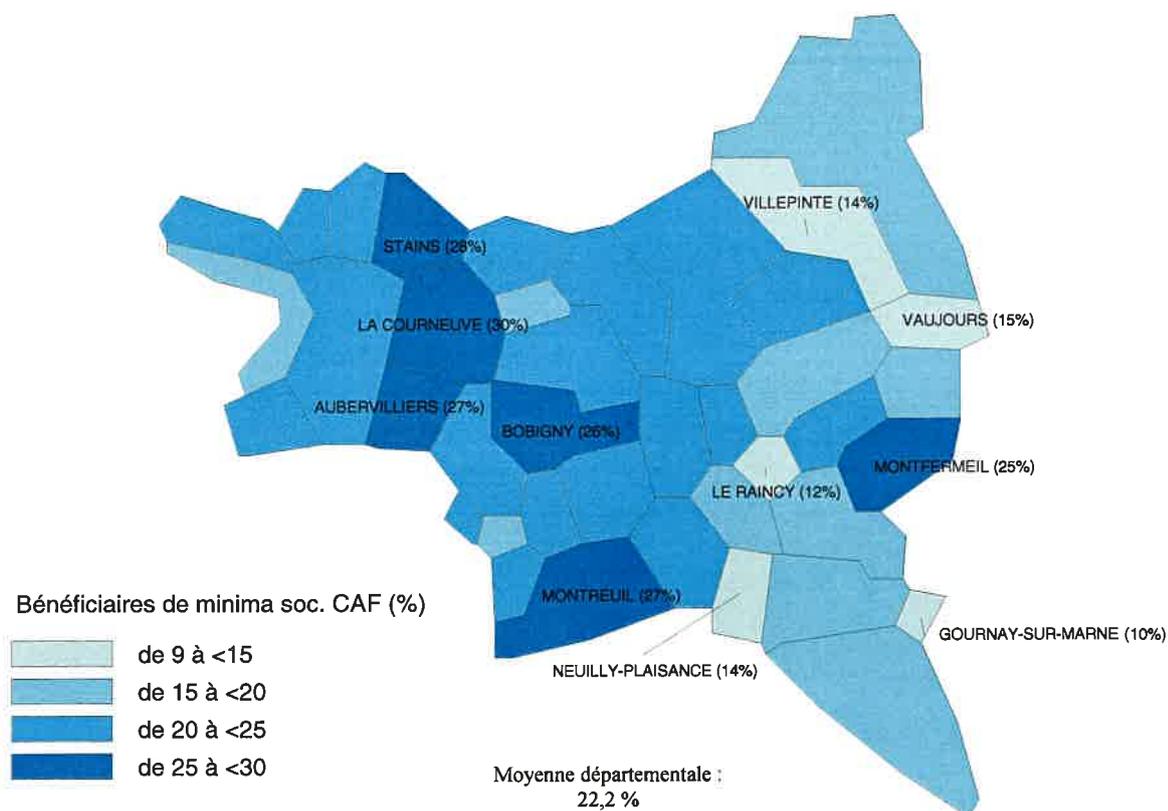
* Les communes comptant moins de 5 personnes à bas revenus sont tramées « en blanc »

Moyennes (en %)	
- Ile-de-France :	9,6
- Grande couronne :	7,7
- Petite couronne :	11,8
- Paris :	9,5

V.-PRECARITE

- Logement / minima sociaux CAF -

Part des foyers allocataires bénéficiaires de minima sociaux CAF



Source : CAF au 31/12/2001

Les mauvaises conditions de logement sont appréhendées à partir de deux indicateurs : le surpeuplement et l'absence de confort ; 5 % des résidences principales du département sont sans confort et 6 % sont surpeuplées. *Aubervilliers*, *Clichy-sous-Bois*, *La Courneuve* et *Villetaneuse* ont les proportions les plus élevées de résidences « surpeuplées » tandis qu'*Aubervilliers* et *Saint-Ouen* dépassent les 9 % de résidences « sans confort ».

Environ 57 000 foyers allocataires de Seine-Saint-Denis perçoivent l'un des trois minima sociaux versés par la CAF : le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou l'Allocation de Parent Isolé (API). Ces bénéficiaires représentent plus d'un foyer allocataire sur cinq (22 %), cette proportion est la plus importante de la région.

Le RMI, attribué à près de 39 000 allocataires, est le plus versé de ces minima ; 37 % ayant des enfants à charge. Le poids des familles parmi les foyers bénéficiaires du RMI est variable selon les communes : de 27 % *au Lilas*, à 55 % à *Clichy-sous-Bois*.

V.-PRECARITE
- Logement / minima sociaux CAF -

Communes	Résidences principales *			Foyers allocataires bénéficiaires du RMI *		Foyers alloc. bénéficiaires de minima sociaux CAF *	
	Effectif	surpeuplées ¹ (%)	sans confort ² (%)	Effectif	avec enfant(s) (%)	Effectif	parmi les foyers alloc. (%)
Aubervilliers	25 094	8,8	9,2	2 983	35,9	3 974	27,4
Aulnay-sous-Bois	27 133	6,7	3,4	2 005	37,2	3 045	21,2
Bagnolet	13 124	6,0	5,4	1 070	32,1	1 538	24,1
Blanc-Mesnil (Le)	16 948	5,5	3,0	1 079	37,3	1 683	20,3
Bobigny	15 270	7,7	2,9	1 623	38,8	2 411	26,3
Bondy	17 380	5,3	3,2	1 254	38,0	2 000	21,8
Bourget (Le)	5 059	4,7	5,2	253	36,4	377	19,4
Clichy-sous-Bois	8 421	16,3	2,3	814	54,5	1 220	21,8
Coubron	1 660	1,0	1,9	54	31,5	84	15,8
Courneuve (La)	12 398	9,9	5,0	1 702	38,3	2 296	29,8
Drancy	24 257	4,4	4,5	1 859	42,0	2 621	24,2
Dugny	3 129	7,7	2,6	259	45,6	416	22,4
Epinay-sur-Seine	17 176	6,8	3,1	1 340	38,3	1 924	20,3
Gagny	14 017	3,2	2,7	570	33,7	977	18,2
Gournay-sur-Marne	2 298	1,2	3,0	36	36,1	60	9,6
Ile-Saint-Denis (L')	2 621	6,3	3,5	191	38,2	290	19,9
Lilas (Les)	9 164	3,9	5,9	412	26,9	590	18,1
Livry-Gargan	15 400	2,7	3,3	493	37,3	848	16,7
Montfermeil	7 773	6,6	2,5	638	43,3	986	25,4
Montreuil	38 214	5,2	6,6	3 529	29,2	4 853	26,8
Neuilly-Plaisance	7 042	2,9	4,1	204	35,3	353	13,8
Neuilly-sur-Marne	11 853	3,9	2,3	475	37,5	975	17,7
Noisy-le-Grand	21 280	5,0	2,0	967	38,8	1 550	15,1
Noisy-le-Sec	14 530	5,5	3,6	911	40,9	1 426	20,7
Pantin	21 395	7,8	6,5	1 748	31,5	2 438	24,2
Pavillons-sous-Bois (Les)	7 545	3,5	4,9	378	35,2	587	21,3
Pierrefitte-sur-Seine	8 939	7,8	4,2	834	39,8	1 212	22,1
Pré-Saint-Gervais (Le)	7 644	4,9	8,5	508	29,9	686	22,8
Raincy (Le)	5 552	2,0	4,1	113	33,6	188	12,2
Romainville	9 497	4,4	4,3	776	37,0	1 107	23,2
Rosny-sous-Bois	15 279	3,4	3,0	926	36,2	1 344	20,6
Saint-Denis	33 365	7,7	8,2	3 155	35,9	4 543	24,1
Saint-Ouen	17 580	7,2	11,3	1 430	31,7	1 973	23,2
Sevran	15 724	6,8	2,8	1 060	42,0	1 701	20,4
Stains	11 598	7,6	4,5	1 331	39,6	1 981	28,5
Tremblay-en-France	11 663	4,1	2,3	419	34,6	802	15,9
Vaujours	2 155	2,8	3,6	75	36,0	115	15,0
Villemomble	11 018	2,9	3,5	401	30,7	650	16,1
Villepinte	10 467	5,2	2,6	443	43,6	773	14,5
Villetaneuse	3 725	9,4	2,7	397	44,8	566	22,7
Seine-Saint-Denis	524 387	5,9	4,7	38 715	36,7	57 163	22,2
Petite Couronne	1 648 717	4,1	4,6	77 004	32,9	121 131	18,2
ILE-DE-FRANCE	4 510 369	3,4	5,2	166 202	30,2	271 018	15,8

Sources : INSEE, RP 99 ; CAF au 31/12/2001

¹ Logement surpeuplé = logement de X pièces (X < 5) avec un nombre d'occupants égal ou supérieur à X + 2.

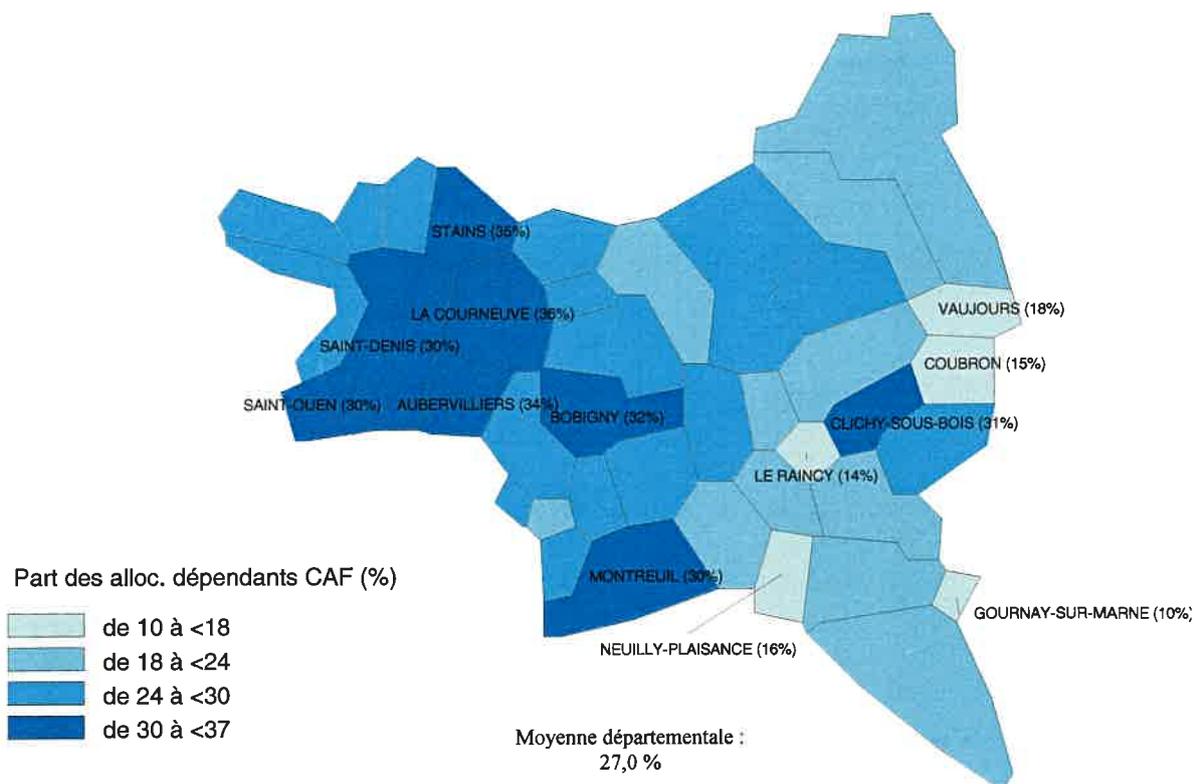
² Logement sans confort = ne possédant ni baignoire, ni douche ou dont les WC sont à l'extérieur.

* Cf. glossaire

V.-PRECARITE

- Allocataires à bas revenus -

Part des foyers allocataires
« dépendants » des prestations CAF



Source : CAF au 31/12/2001

Près de 93 000 foyers allocataires de Seine-Saint-Denis vivent sous le seuil de pauvreté.

Un peu plus de la moitié des foyers allocataires à bas revenus ont des enfants à charge, ces familles étant un peu moins souvent monoparentales (26 %), qu'en couple (29 %).

Environ 242 000 personnes vivent dans ces foyers allocataires pauvres, elles représentent 18 % de la population du département. Ce taux place, de loin, la Seine-Saint-Denis, comme le département francilien dont la population est la plus pauvre, devant le Val-d'Oise où 10 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

La pauvreté touche plus d'un habitant sur quatre à *Clichy-sous-Bois*, *La Courneuve*, *Stains* ou *Villetaneuse* mais moins d'un sur dix à *Coubron*, *Le Raincy*, *Livry-Gargan*, *Neuilly-Plaisance*, *Vaujours* et *Villetaneuse*.

La précarité économique des allocataires peut être aussi appréhendée à travers la dépendance financière aux prestations. Plus d'un foyer allocataire sur quatre dispose de revenus dont la moitié au moins est constituée de prestations CAF. Dans certaines communes, notamment à l'ouest du département (*Aubervilliers*, *La Courneuve* et *Stains*), ils constituent plus d'un foyer allocataire sur trois.

V.-PRECARITE
- Allocataires à bas revenus -

Communes	Foyers allocataires à bas revenus *				Population des foyers allocataires à bas revenus *		Foyers allocataires « dépendants » des prestations CAF (%) ¹
	Effectif	sans enfant (%)	familles en couple (%)	familles monoparentales (%)	Effectif	% dans la population RP 99	
Aubervilliers	6 378	49,1	28,1	22,8	15 718	24,9	33,8
Aulnay-sous-Bois	5 060	41,3	33,5	25,3	14 187	17,7	26,4
Bagnolet	2 408	50,4	27,4	22,2	5 892	18,2	27,3
Blanc-Mesnil (Le)	2 827	40,6	31,5	27,9	7 621	16,3	23,8
Bobigny	3 896	41,1	31,7	27,2	10 550	23,9	31,7
Bondy	3 477	42,1	30,1	27,8	9 315	19,9	27,0
Bourget (Le)	644	43,8	28,0	28,3	1 578	13,0	25,5
Clichy-sous-Bois	2 448	26,8	49,9	23,3	8 561	30,3	31,4
Coubron	103	54,4	24,3	21,4	239	5,2	15,4
Courneuve (La)	3 568	43,2	32,0	24,9	9 784	27,7	36,1
Drancy	3 974	43,8	31,7	24,5	10 333	16,6	28,2
Dugny	672	35,4	28,9	35,7	1 921	22,2	27,0
Epinay-sur-Seine	3 535	40,8	31,6	27,5	9 817	21,1	26,6
Gagny	1 470	42,2	27,8	30,1	3 871	10,5	20,7
Gournay-sur-Marne	96	52,1	18,8	29,2	203	3,4	10,0
Ile-Saint-Denis (L')	543	41,8	27,3	30,9	1 420	20,8	27,0
Lilas (Les)	984	54,1	23,1	22,9	2 149	10,6	21,8
Livry-Gargan	1 221	48,0	25,3	26,7	2 933	7,9	18,2
Montfermeil	1 524	37,9	36,7	25,4	4 608	19,1	29,5
Montreuil	7 063	54,4	21,5	24,1	16 004	17,6	30,4
Neuilly-Plaisance	561	47,8	24,6	27,6	1 312	7,2	16,0
Neuilly-sur-Marne	1 489	49,8	22,2	28,0	3 486	10,6	19,7
Noisy-le-Grand	2 683	44,0	28,6	27,4	7 192	12,4	19,6
Noisy-le-Sec	2 330	42,1	29,1	28,9	6 198	16,6	25,2
Pantin	3 910	49,0	27,0	24,0	9 537	19,1	29,1
Pavillons-sous-Bois (Les)	823	47,3	27,0	25,8	1 996	10,8	23,3
Pierrefitte-sur-Seine	2 139	41,5	33,8	24,8	5 846	22,7	28,7
Pré-Saint-Gervais (Le)	1 102	54,9	21,6	23,5	2 415	14,8	27,3
Raincy (Le)	323	50,5	22,9	26,6	712	5,5	14,0
Romainville	1 743	46,6	27,5	25,9	4 335	18,2	26,8
Rosny-sous-Bois	2 013	51,8	24,4	23,8	4 769	12,2	23,9
Saint-Denis	7 622	46,8	28,5	24,7	19 354	22,5	30,3
Saint-Ouen	3 451	51,3	24,9	23,7	7 984	20,1	30,1
Sevran	2 865	36,9	34,6	28,5	8 378	17,8	25,2
Stains	3 156	40,2	29,6	30,2	8 685	26,5	34,9
Tremblay-en-France	1 299	42,7	30,9	26,4	3 502	10,3	18,9
Vaujours	183	53,0	20,8	26,2	393	7,1	17,9
Villemomble	1 025	51,0	23,5	25,5	2 416	9,0	18,4
Villepinte	1 343	33,3	36,6	30,2	4 006	11,9	18,8
Villetaneuse	1 024	36,3	36,5	27,1	3 034	26,7	29,2
Seine-Saint-Denis	92 975	44,8	29,4	25,8	242 254	17,5	27,0
Petite Couronne	195 040	48,7	26,2	25,1	477 087	11,8	21,8
ILE-DE-FRANCE	441 986	51,0	24,5	24,4	1 050 451	9,6	19,0

Sources : CAF au 31/12/2001, INSEE RP 99

¹ Au moins 50 % des ressources proviennent des prestations.

* Cf. glossaire

GLOSSAIRE

I. DONNÉES DE CADRAGE

Population sans doubles comptes : Ce terme désigne la population vivant réellement dans la commune au moment du recensement, à l'exception des doubles comptes, c'est à dire :

- les personnes sans domicile fixe rattachées administrativement à la commune, mais recensées dans une autre commune,
- celles vivant dans une collectivité d'une autre commune (travailleurs dans un foyer, étudiants logés dans une cité universitaire ou un foyer d'étudiants, personnes âgées vivant dans une maison de retraite ou un hospice, personnes hospitalisées ou en traitement pour plus de trois mois) et ayant déclaré avoir leur résidence personnelle dans la commune.

Ménage : On appelle ménage l'ensemble des occupants d'un même logement, quels que soient les liens qui les unissent. Un ménage, au sens statistique, peut se réduire à une seule personne. Il comprend également les personnes ayant leur résidence personnelle dans le logement mais séjournant au moment du recensement dans certains établissements (élèves internes, militaires...).

Actif : Un actif est un individu ayant un emploi (rémunéré quel qu'en soit le statut) ou étant à la recherche d'un emploi (qu'il soit inscrit à l'ANPE ou non, indemnisé ou non). Cette catégorie comprend également (depuis le recensement de 1990) les militaires du contingent.

Chômeur : Le chômage est apprécié ici selon les déclarations des individus recensés. Un chômeur, inscrit ou non à l'ANPE, est une personne sans activité professionnelle qui déclare être à la recherche d'un emploi.

II. ALLOCATAIRES

Allocataire / Foyer allocataire :

- **L'allocataire** est la personne bénéficiaire d'une ou plusieurs prestations : allocations familiales, allocation de logement ou d'autres prestations de la CAF. Ainsi, dans le cas d'une famille qui bénéficie de prestations, l'allocataire est l'un ou l'autre des parents. Ne sont pas dénombrés les travailleurs étrangers résidant dans le département pour lesquels des prestations sont versées à l'étranger.
- **Le foyer allocataire** désigne le foyer de l'allocataire au sens administratif de la CAF. Il est composé de l'allocataire, de son conjoint ou concubin, et des enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul des prestations.

Le nombre de **foyers allocataires** est donc égal au nombre d'**allocataires**.

Mais la notion de foyer allocataire ne saurait être assimilée à celle de ménage au sens de l'INSEE ; en effet, deux allocataires peuvent faire partie d'un même ménage INSEE.

Ex : Dans le cas d'un adulte percevant le RMI hébergé par sa famille qui bénéficie d'une aide au logement, on dénombre deux foyers allocataires pour un seul ménage INSEE.

En outre, les ménages INSEE renvoient uniquement à la population vivant en logement ordinaire alors que certains allocataires vivent dans des collectivités (foyers, centres de long séjour...) ou sont sans domicile fixe.

Population des foyers allocataires / Population couverte par la CAF :

Sont comptabilisés toutes les personnes vivant dans les foyers allocataires : l'allocataire, son conjoint ou concubin et ses enfants et autres personnes à charge (prises en compte pour le calcul des prestations). L'ensemble de ces personnes peut également être désigné comme la « population couverte » par la CAF. Ce terme peut aussi être appliqué pour une sous-population concernée par une ou plusieurs prestations. Ex : les enfants de moins de 3 ans couverts par l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (AFEAMA).

Famille allocataire : Allocataire ayant au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales. Les enfants considérés à charge ont moins de 20 ans et doivent être scolarisés, sans activité professionnelle ou avoir une rémunération mensuelle n'excédant pas 55 % du SMIC. Tous les enfants à charge des allocataires ne sont donc pas forcément connus de la CAF.

III. ENFANCE ET JEUNESSE

AFEAMA : L'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée est attribuée aux familles qui emploient une professionnelle agréée par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour accueillir leur enfant de moins de 6 ans.

AGED : L'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile est versée aux familles qui font garder leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans par une employée au domicile. L'allocataire et le conjoint éventuel doivent exercer une activité professionnelle minimale. Une famille ne peut avoir droit qu'à une seule AGED, quel que soit le nombre de personnes employées et d'enfants gardés. Cette prestation est cumulable avec l'AFEAMA.

APE : L'Allocation Parentale d'Education est destinée aux familles ayant au moins deux enfants à charge dont un âgé de moins de 3 ans, dans le cas où un des parents cesse ou diminue son activité professionnelle. L'APE à taux partiel est cumulable avec l'AGED à mi-taux.

Foyers allocataires à bas revenus : *Voir la partie « PRECARITE » ci-dessous.*

ARS : L'Allocation de Rentrée Scolaire est versée une fois par an, sous condition de ressources, pour aider les familles à assumer le coût de la rentrée, pour chacun des enfants de 6 à 18 ans scolarisés ou en apprentissage.

IV. LOGEMENT

APL : L'aide Personnalisée au Logement est réservée aux locataires d'un logement conventionné (entre l'Etat et le bailleur), aux accédants à la propriété et aux propriétaires qui remboursent un prêt aidé à l'accession à la propriété ou un prêt conventionné pour acquérir, améliorer ou agrandir leur logement, neuf ou ancien. Aucune condition de charge de famille n'est exigée. De nombreux facteurs interviennent pour calculer le montant de cette prestation. L'APL est versée au bailleur ou à l'organisme de crédit qui la déduit du montant du loyer ou de la mensualité remboursée.

ALF : Pour percevoir l'Allocation de Logement Familiale, le logement des familles doit correspondre à certaines conditions de confort et de superficie. Plusieurs facteurs : dépenses (plafonnées) de logement, statut d'occupation, taille de la famille, ressources du foyer sont pris en compte pour déterminer le montant de l'allocation.

ALS : L'Allocation de Logement Sociale est destinée aux personnes et aux familles ne pouvant prétendre ni à l'APL, ni à l'ALF. Le montant de cette aide, comme les autres aides au logement, est fonction de plusieurs paramètres.

Résidence principale : Logement où le ménage demeure la plus grande partie de l'année. Ce terme comprend essentiellement les logements ordinaires (maisons individuelles, logements dans un immeuble collectif), mais aussi les logements-foyers pour personnes âgées, les fermes, les pièces indépendantes louées, sous-louées ou prêtées à des particuliers, les chambres meublées dans les hôtels et les garnis, les constructions provisoires et les habitations de fortune. Les habitations mobiles, les logements (chambres, studios) occupés par des personnes vivant en collectivité ne sont pas pris en compte dans cette rubrique.

V. PRÉCARITÉ

Logement surpeuplé : Un logement surpeuplé se définit ici comme comprenant X pièces pour au moins X+2 personnes (ex. : 1 pièce pour au moins trois personnes). Seuls les logements de moins de cinq pièces sont pris en compte.

Logement sans confort : Un logement sans confort est un logement dont les WC sont à l'extérieur et/ou ne possédant ni baignoire ni douche.

RMI : Le Revenu Minimum d'Insertion est destiné à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle et à assurer un revenu minimum. L'allocataire doit avoir au moins 25 ans (ou assurer la charge d'un ou plusieurs enfants). C'est une allocation différentielle et le montant maximum varie en fonction de la taille de la famille. Le RMI permet d'accéder à des droits sociaux complémentaires, comme l'affiliation à la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Minima sociaux : Trois minima sociaux sont versés par la CAF ; il s'agit de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), de l'Allocation de Parent Isolé (API) et du Revenu Minimum d'Insertion (RMI). Les montants et modalités de prise en compte des personnes (ou enfants) à charge sont différents pour chacun de ces trois minima.

Foyers allocataires à bas revenus : Un foyer allocataire est dit à « bas revenus », c'est à dire en dessous du seuil de pauvreté, lorsque son Revenu par Unité de Consommation (RUC) est inférieur à la moitié du revenu médian par unité de consommation.

Le seuil de pauvreté a été déterminé à partir des résultats de l'enquête nationale « budget des familles », réalisée en 1994/1995 par l'INSEE. Les UC sont calculées selon le barème suivant : 1 pour l'allocataire ou 1,2 pour l'allocataire monoparental ; 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus ; 0,3 par enfant de moins de 14 ans. Les allocataires âgés de 65 ans ou plus et les étudiants sont exclus pour des raisons méthodologiques de cette approche de la pauvreté. Le seuil est réactualisé chaque année ; il s'élève, pour les revenus de 2000, qui apparaissent dans le fichier des allocataires au 31 décembre 2001, à 669,4 € par unité de consommation.

Il existe deux grandes catégories de foyers allocataires à bas revenus : ceux bénéficiant d'un des minima sociaux versés par la CAF et ceux dont la situation ne justifie pas le versement d'un minimum social, mais dont les ressources ne leur permettent pas de dépasser le seuil de pauvreté.

Foyers allocataires « dépendants » des prestations CAF : Le niveau de dépendance reflète la plus ou moins grande dépendance des allocataires face aux transferts sociaux gérés par les CAF. Se mesure le poids des prestations dans l'ensemble des ressources : montant des prestations mensuelles versées par la CAF rapporté au 1/12^{ème} des ressources annuelles déclarées des personnes vivant au foyer de l'allocataire, augmenté du montant des prestations mensuelles CAF. Si au moins 50 % des ressources du foyer allocataire proviennent des prestations CAF, il est considéré comme « dépendant ».